

Rapport financier semestriel 2023

A close-up photograph of a male scientist in a laboratory. He is wearing a white lab coat with the Sanofi logo on the pocket, a blue patterned shirt, and clear safety glasses. He is wearing purple nitrile gloves and is focused on a task, possibly adjusting a piece of equipment or a tube. The background is blurred, showing laboratory glassware and equipment.

Sanofi

sanofi

Rapport financier semestriel 2023

SOMMAIRE

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	2
BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF	2
BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	5
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	8
NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023	10
PRÉAMBULE	10
A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables	10
B/ Éléments significatifs du premier semestre 2023	14
C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2023	37
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	38
A/ Évènements marquants du premier semestre 2023	38
B/ Avancées dans la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	42
C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2023	44
D/ Comptes consolidés du premier semestre 2023	45
E/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées	61
F/ Perspectives	62
G/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement	64
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	67
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	68

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles	B.2.	9 804	9 869
Droits d'utilisation des actifs		1 723	1 815
Écarts d'acquisition	B.3.	49 243	49 892
Autres actifs incorporels	B.3.	24 590	21 640
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	538	677
Autres actifs non courants	B.6.	2 992	3 095
Actifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		240	242
Impôts différés actifs		5 980	5 381
Actif non courant		95 110	92 611
Stocks		9 970	8 960
Clients et comptes rattachés	B.7.	8 289	8 424
Autres actifs courants		3 371	3 532
Actifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		353	374
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	7 993	12 736
Actif courant		29 976	34 026
Actifs destinés à être cédés ou échangés		267	85
TOTAL DE L'ACTIF		125 353	126 722

Les notes jointes en pages 10 à 37 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		72 629	74 784
Capitaux propres - Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		318	368
Total des capitaux propres	B.8.	72 947	75 152
Emprunts à long terme	B.9.	14 241	14 857
Dette locative long terme		1 839	1 904
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants	B.11.	563	674
Provisions et autres passifs non courants	B.12.	7 088	6 341
Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		1 928	1 979
Impôts différés passifs		1 950	1 841
Passif non courant		27 609	27 596
Fournisseurs et comptes rattachés		7 365	6 813
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants	B.11.	154	105
Provisions et autres passifs courants		11 917	12 021
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		377	574
Dette locative court terme		253	277
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	B.9.	4 694	4 174
Passif courant		24 760	23 964
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés		37	10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		125 353	126 722

Les notes jointes en pages 10 à 37 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

COMPTEs DE RÉSULTATs CONSOLIDÉs

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	B.20.	20 187	19 790	42 997
Autres revenus		1 358	1 005	2 392
Coûts des ventes		(6 347)	(6 130)	(13 695)
Marge brute		15 198	14 665	31 694
Frais de recherche et développement		(3 193)	(3 147)	(6 706)
Frais commerciaux et généraux		(5 182)	(4 953)	(10 492)
Autres produits d'exploitation	B.15.	617	416	1 969
Autres charges d'exploitation	B.15.	(1 422)	(1 204)	(2 531)
Amortissements des incorporels	B.3.	(1 035)	(910)	(2 053)
Dépréciations des incorporels	B.4.	(15)	(87)	454
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	B.6. B.11.	(26)	(17)	27
Coûts de restructuration et assimilés	B.16.	(547)	(792)	(1 336)
Autres gains et pertes, litiges	B.17.	(73)	(142)	(370)
Résultat opérationnel		4 322	3 829	10 656
Charges financières	B.18.	(370)	(189)	(440)
Produits financiers	B.18.	286	34	206
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		4 238	3 674	10 422
Charges d'impôts	B.19.	(730)	(495)	(2 006)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(52)	58	68
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 456	3 237	8 484
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		26	53	113
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		3 430	3 184	8 371
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	B.8.7.	1 249,9	1 250,0	1 251,9
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	B.8.7.	1 254,5	1 255,3	1 256,9
- Résultat de base par action (en euros)		2,74	2,55	6,69
- Résultat dilué par action (en euros)		2,73	2,54	6,66

Les notes jointes en pages 10 à 37 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 456	3 237	8 484
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		3 430	3 184	8 371
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		26	53	113
Autres éléments du résultat global :				
• Gains et (pertes) actuariels	B.8.8.	141	1110	654
• Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs et passifs financiers	B.8.8.	3	13	13
• Effet d'impôts	B.8.8.	(59)	(336)	(216)
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		85	787	451
• Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers	B.8.8.	6	(52)	(77)
• Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	B.8.8.	1	(17)	7
• Écarts de conversion	B.8.8.	(1 057)	3 435	2 278
• Effet d'impôts	B.8.8.	(8)	97	105
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (B)		(1 058)	3 463	2 313
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		(973)	4 250	2 764
Résultat global de l'ensemble consolidé		2 483	7 487	11 248
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 465	7 415	11 130
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		18	72	118

Les notes jointes en pages 10 à 37 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2022	2 527	532	(939)	63 013	4 405	(857)	68 681	350	69 031
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	787	—	3 444	4 231	19	4 250
Résultat de la période	—	—	—	3 184	—	—	3 184	53	3 237
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	3 971	—	3 444	7 415	72	7 487
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2021 (3,33 € par action)	—	—	—	(4 168)	—	—	(4 168)	—	(4 168)
Effet de la distribution d'un dividende supplémentaire exceptionnel de 58% des actions EUROAPI aux actionnaires Sanofi ^(c)	—	—	—	(793)	—	—	(793)	—	(793)
Paiement de dividendes aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(69)	(69)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(360)	—	—	—	(360)	—	(360)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	1	26	—	—	—	—	27	—	27
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes	3	(3)	130	(130)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	144	—	144	—	144
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	15	—	15	—	15
Autres variations	—	—	—	(10)	—	—	(10)	—	(10)
Soldes au 30 juin 2022	2 531	555	(1169)	61 883	4 564	2 587	70 951	353	71 304
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	(336)	—	(1136)	(1472)	(14)	(1 486)
Résultat de la période	—	—	—	5 187	—	—	5 187	60	5 247
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	4 851	—	(1136)	3 715	46	3 761
Paiement de dividendes aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(31)	(31)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(137)	—	—	—	(137)	—	(137)
Réduction de capital	(13)	(587)	600	—	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	—	8	—	—	—	—	8	—	8
• Augmentation de capital réservée aux salariés	4	149	—	—	—	—	153	—	153
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	101	—	101	—	101
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	(7)	—	(7)	—	(7)
Soldes au 31 décembre 2022	2 522	125	(706)	66 734	4 658	1 451	74 784	368	75 152

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2023	2 522	125	(706)	66 734	4 658	1 451	74 784	368	75 152
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	85	—	(1 050)	(965)	(8)	(973)
Résultat de la période	—	—	—	3 430	—	—	3 430	26	3 456
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	—	—	—	3 515	—	(1 050)	2 465	18	2 483
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2022 (3,56 € par action)	—	—	—	(4 454)	—	—	(4 454)	—	(4 454)
Paiement de dividendes aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(49)	(49)
Programme de rachat d'actions ^(a)	—	—	(363)	—	—	—	(363)	—	(363)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	—	18	—	—	—	—	18	—	18
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes ^(b)	3	(3)	112	(112)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	160	—	160	—	160
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	8	—	8	—	8
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites ^(c)	—	—	—	2	—	—	2	—	2
Autres variations ^(d)	—	—	—	9	—	—	9	(19)	(10)
Soldes au 30 juin 2023	2 525	140	(957)	65 694	4 826	401	72 629	318	72 947

(a) Voir note B.8.2. (pour les montants afférents à l'exercice 2022, voir la note D.15.4. aux états financiers consolidés annuels 2022)

(b) Cette ligne comprend principalement les effets d'opérations de cession et d'acquisition relatifs à des Intérêts Non Contrôlants.

(c) Voir note D.1. aux états financiers consolidés annuels 2022.

(d) Cette ligne comprend l'impact de l'émission d'actions gratuites au bénéfice des anciens salariés de l'activité EUROAPI postérieurement à la date de perte de contrôle d'EUROAPI par Sanofi.

Les notes jointes en pages 10 à 37 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		3 430	3 184	8 371
Part des Intérêts Non Contrôlants		26	53	113
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		196	(53)	(48)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles		1 838	1 820	3 420
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts ^(a)		(307)	(368)	(711)
Variation des impôts différés		(446)	(404)	(578)
Variation des provisions et autres passifs non courants ^(b)		(716)	436	280
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		160	144	245
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à juste valeur		5	3	3
Autres éléments du résultat sans effet de trésorerie sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ^(d)		196	52	138
Marge brute d'autofinancement		4 382	4 867	11 233
(Augmentation)/diminution des stocks		(1 174)	(1 122)	(927)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		(215)	18	(777)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		497	111	452
Variation des autres actifs courants et autres passifs courants		73	(49)	545
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ^(c)		3 563	3 825	10 526
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	B.2. B.3.	(930)	(974)	(2 201)
Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence ^(e)	B.1.	(2 465)	(977)	(992)
Acquisitions des autres titres de participation		(56)	(110)	(488)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(f)		578	544	1 488
Cessions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence ^(g)		15	101	134
Variation des autres actifs non courants		(215)	(43)	(16)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 073)	(1 459)	(2 075)
Augmentation de capital Sanofi	B.8.1.	31	40	188
Dividendes versés :				
• aux Actionnaires de Sanofi		(4 454)	(4 168)	(4 168)
• aux Intérêts Non Contrôlants		(49)	(69)	(99)
Paiements reçus / (versements émis) liés aux changements des intérêts dans une filiale sans perte de contrôle		(3)	—	—
Nouveaux emprunts à plus d'un an	B.9.1.	—	1 497	1 549
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	B.9.1.	(2 680)	(2 694)	(2 718)
Remboursement de la dette des contrats de location		(127)	(137)	(291)
Variation nette des emprunts à moins d'un an et autres instruments financiers ^(h)		2 431	286	215
Acquisitions d'actions propres	B.8.2	(363)	(360)	(497)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(5 214)	(5 605)	(5 821)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		(19)	40	8
Variation nette de la trésorerie		(4 743)	(3 199)	2 638
Trésorerie à l'ouverture		12 736	10 098	10 098
Trésorerie à la clôture	B.9.	7 993	6 899	12 736

(a) Y compris actifs financiers non courants.

(b) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note B.12.).

(c) Dont :

	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
– Impôts payés	(1 431)	(927)	(2 452)
– Intérêts payés	(234)	(162)	(380)
– Intérêts reçus	262	23	173
– Dividendes reçus des sociétés non consolidées	8	—	1

(d) Cette ligne comprend principalement le résultat de change latent constitué par la revalorisation des éléments monétaires en devises non-fonctionnelles et des instruments de couverture adossés.

(e) Au 30 juin 2023, cette ligne inclut le décaissement net relatif à l'acquisition de Provention Bio Inc. (voir note B.11.). Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022, cette ligne inclut le décaissement net relatif à l'acquisition de Amunix.

(f) Cette ligne inclut principalement la cession d'actifs et d'activités liés à la rationalisation du portefeuille et la cession d'instruments de capitaux propres et de dettes.

(g) Cette ligne inclut l'encaissement net relatif à la cession EUROAPI sur les périodes présentées de l'année 2022.

(h) Au 30 juin 2023, cette ligne inclut principalement 2 630 millions d'euros au titre du programme de commercial paper aux Etats-Unis. Cette ligne inclut également le résultat de change réalisé portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en devises non fonctionnelles, principalement en dollar, et sur les instruments dérivés dédiés à leur gestion.

NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales (« Sanofi », « le Groupe » ou « l’Entreprise ») est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est coté à Paris (Euronext : SAN) et à New York (Nasdaq : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2023 ont été examinés par le Conseil d’administration de Sanofi, qui s’est réuni le 27 juillet 2023.

A/ BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2023 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB. Le référentiel IFRS adopté par l’Union européenne au 30 juin 2023 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>

Les principes comptables appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2022.

Les amendements à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables, à IAS 8 sur la définition des estimations comptables et à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d’une même transaction applicables au 1^{er} janvier 2023 n’ont pas eu d’impact significatif.

Le 23 mai 2023 l’IASB a publié l’amendement à IAS 12 Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 pour application immédiate et qui entrera en vigueur après son adoption par l’Union européenne prévue d’ici la fin de l’année. En décembre 2022 les États membres de l’Union européenne ont convenu à l’unanimité d’adopter la directive introduisant un taux minimum global d’imposition des sociétés de 15 %, qui entrera en vigueur à partir de 2024, conformément au cadre modèle du deuxième pilier de l’OCDE. L’étude d’impact lié aux conséquences potentielles des prochaines transpositions en droit national avant le 31 décembre 2023 dans les différents pays est en cours. Au premier semestre 2023, les impacts attendus des mesures du Pilier 2 ne peuvent pas être quantifiés avec précision et donc raisonnablement estimés. Par ailleurs, compte tenu du manque de clarté des dispositions actuelles de l’IAS 12 sur la comptabilisation des impôts différés dans le contexte du Pilier 2, la société n’a pas comptabilisé d’impôt différé dans ses comptes semestriels 2023 au titre des filiales situées dans des pays ayant déjà transposé ou quasi-transposé des règles du Pilier 2.

Pour mémoire, la norme IFRS 17 Contrats d’assurance publiée le 18 mai 2017 applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 ne s’applique pas aux comptes consolidés de Sanofi car les activités d’assurance exercées par les captives sont internes au Groupe, les filiales étant les seules bénéficiaires assurées, et sont donc éliminées en consolidation.

A.2. UTILISATION D’ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l’utilisation d’estimations et d’hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d’avoir un impact sur les montants d’actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d’examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu’au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels ;
- la valorisation des écarts d’acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la valorisation des compléments de prix à recevoir dans le cadre de cessions d’actifs ainsi que la valorisation des paiements conditionnels ;
- la valorisation des actifs et passifs financiers au coût amorti ;
- le montant des engagements de retraite ;

- le montant des passifs ou provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat et risques environnementaux ;
- le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts de Sanofi a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales de Sanofi.

A.3. SAISONNALITÉ

Les activités de Sanofi ne présentent pas de variation saisonnière significative.

A.4. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EN HYPERINFLATION

En 2023, Sanofi continue à consolider par intégration globale ses filiales au Venezuela, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, restent satisfaits. La contribution des filiales vénézuéliennes dans les comptes consolidés de Sanofi est non significative.

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation dans ce pays. En conséquence, Sanofi a traité l'Argentine (depuis le 1^{er} juillet 2018) comme économie hyperinflationniste et applique les dispositions de la norme IAS 29. L'impact de ces retraitements n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

En Turquie, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation dans ce pays. En conséquence, Sanofi a traité la Turquie (depuis le 1^{er} janvier 2022) comme économie hyperinflationniste et applique les dispositions de la norme IAS 29. L'impact de ces retraitements n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

A.5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 13, « Évaluation à la juste valeur » et IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir », les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- Niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Note	Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Principe de détermination de la juste valeur				
					Données de marché				
					Modèle de Valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilités	
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A			
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de dettes cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A			
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres non cotés)	Juste valeur	3	Coût / Approche par les comparables notamment	Lorsque le coût cesse d'être une mesure représentative de la juste valeur, une évaluation interne basée notamment sur la méthode des comparables est réalisée.				
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (complément de prix à recevoir)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des compléments de prix à recevoir, la juste valeur de ces actifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la D.7.3. des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.				
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.				
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (adossés à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A			
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur sur option (adossés à des plans de rémunération différée)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A			
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A			
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.				
B.9. B.12.	Dettes financières	Coût amorti ^(a)	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés). Concernant les dettes financières basées sur des paiements variables tels que des redevances, la juste valeur est déterminée sur la base des projections de flux de trésorerie futurs actualisés.				
B.9.	Dette locative	Coût amorti	N/A	N/A	La dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt.				
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	<1an : Mid Money Market >1an : Mid Zero Coupon	N/A	
B.10.	Swaps de taux d'intérêts	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	<1an : Mid Money Market et futures de taux Euronext >1an : Mid Zero Coupon	N/A	
B.10.	Cross-currency swaps	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	<1an : Mid Money Market et futures de taux Euronext >1an : Mid Zero Coupon	N/A	
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.				

(a) Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).

A.6. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU PLUS TÔT À PARTIR DE 2024

L'IASB a publié le 22 septembre 2022 un amendement à IFRS 16 Contrats de location portant sur la dette locative en cas de cession-bail applicable au plus tôt au 1er janvier 2024 (sous réserve de son adoption par l'Union européenne), qui n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de Sanofi. Sanofi n'appliquera pas cet amendement par anticipation.

L'IASB a publié le 23 janvier 2020 un amendement à IAS 1 sur le classement des passifs en courants ou non courants, puis le 31 octobre 2022 un nouvel amendement portant sur les dettes assorties de covenants applicables au plus tôt au 1er janvier 2024 (sous réserve de leur adoption par l'Union européenne) qui n'auront pas d'impact significatif sur les comptes de Sanofi. Sanofi n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

L'IASB a publié le 25 mai 2023 l'amendement à IAS 7 et IFRS 7 sur les Ententes de financement de fournisseurs applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 (sous réserve de son adoption par l'Union européenne) qui porte sur les informations à produire en annexe au titre de ces contrats. L'analyse d'impact est en cours. Sanofi n'appliquera pas cet amendement par anticipation.

A.7. Accords liés au candidat vaccin recombinant développé par Sanofi en collaboration avec GSK contre la COVID-19

Le 10 novembre 2022, conformément à l'avis favorable rendu par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP, Committee for Medicinal Products for Human Use) de l'Agence européenne des médicaments, la Commission européenne a approuvé le vaccin VidPrevyn® Beta pour la vaccination de rappel préventive contre la COVID-19 de l'adulte à partir de 18 ans.

Le 21 décembre 2022, à la suite de l'autorisation de la Commission européenne, l'agence de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA) a autorisé le vaccin VidPrevyn® Beta pour la prévention de la maladie COVID-19 chez les adultes âgés de 18 ans et plus en Grande-Bretagne.

Les contrats relatifs aux précommandes du Canada, du Royaume-Uni et de l'Union européenne sont arrivés à leur terme. Les passifs sur contrat, qui s'élevaient à 264 millions d'euros au 31 décembre 2022, ont été entièrement dénoués au compte de résultat sur le premier semestre 2023, dont 94 millions d'euros classés sur la ligne **Autres revenus** correspondant à des doses qui ne font plus l'objet d'une obligation de livraison au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, les engagements pris au cours de l'exercice 2020 par les États-Unis en matière de financement restent en vigueur.

Sanofi a comptabilisé les montants relatifs au financement reçu du gouvernement américain en déduction des charges de développement encourues, ou en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles acquises, conformément à la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique.

Au 30 juin 2023, le montant de l'aide publique du gouvernement américain et de la BARDA comptabilisé en déduction des charges de développement s'élève à 30 millions d'euros. Pour l'exercice 2022, le montant de l'aide publique du gouvernement américain et de la BARDA comptabilisé en déduction des charges de développement s'élève à 265 millions d'euros.

B/ ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2023

B.1. PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE PERIMETRE DE LA PERIODE ET MODIFICATION DES PRINCIPAUX ACCORDS

B.1.1. Principaux changements de périmètre

Acquisition de Provention Bio, Inc.

Le 13 mars 2023, Sanofi a conclu un accord de fusion avec Provention Bio, Inc., une entreprise biopharmaceutique cotée en bourse basée aux États-Unis, spécialisée dans le développement de médicaments susceptibles de prévenir et d'intercepter les maladies à médiation immunitaire, dont le diabète de type 1. En vertu de cet accord, Sanofi a acquis les actions en circulation de Provention Bio, Inc., à raison de 25,00 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 2,8 milliards de dollars.

L'acquisition de Provention Bio, Inc. par Sanofi a été finalisée le 27 avril 2023, Sanofi détenant l'intégralité des titres de Provention Bio, Inc. à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise.

Le Groupe a choisi d'appliquer le test optionnel de concentration de juste valeur prévu au paragraphe B7A de la norme IFRS 3 et la transaction a été comptabilisée comme l'acquisition d'un groupe d'actifs puisque l'actif principal, teplizumab-mzwv, commercialisé aux États-Unis sous le nom de TZIELD®, représente la quasi-totalité de la juste valeur de l'ensemble acquis.

Dans le cadre de l'achat de titres conclu en février 2023 entre Sanofi et Provention Bio, Inc., Sanofi détenait une participation au capital de la société Provention Bio, Inc. Cette détention, d'environ 3% du capital de la société, a été réévaluée à la date de prise de contrôle de l'entité Provention Bio, Inc. au prix de 25,00 dollars par action, représentant un montant global de 68 millions de dollars. La variation de valeur a été comptabilisée en **Autres éléments du résultat global**.

Le prix d'acquisition des actions non détenues préalablement s'élève à 2 806 millions de dollars. Le prix total (y compris la valeur des actions détenues préalablement) a été alloué à hauteur de 2 839 millions de dollars relatifs au produit TZIELD® présentés sur la ligne **Autres actifs incorporels** en application de la norme IAS 38. La différence avec le prix d'acquisition correspond aux autres actifs et passifs repris dans le cadre de cette transaction. En outre, celle-ci a mis fin à l'obligation de paiement de redevances futures par Provention Bio, Inc., en faveur de Sanofi, valorisée à 210 millions de dollars.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement net de 2 722 millions de dollars.

B.1.2. Modification des principaux accords

Accords relatifs à la commercialisation de Beyfortus™ (Nirsevimab, ex- MEDI8897) aux Etats-Unis

Le 1er mars 2017, Sanofi a conclu un accord avec AstraZeneca, en vue du développement et de la commercialisation d'un anticorps monoclonal (MEDI8897, nirsevimab) pour la prévention des maladies associées au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons.

En vertu de cet accord, Sanofi a effectué un paiement initial de 120 millions d'euros en mars 2017, un paiement d'étape de développement de 30 millions d'euros au troisième trimestre 2019, ainsi qu'un paiement d'étape réglementaire de 25 millions d'euros lié à l'approbation de Beyfortus™ (nirsevimab) par l'EMA en Europe en novembre 2022. Sanofi pourra verser jusqu'à 440 millions d'euros en fonction de la réalisation de certains objectifs réglementaires et de ventes.

L'accord prévoit également que AstraZeneca soit responsable des activités de développement ainsi que des activités de fabrication et Sanofi, des activités de commercialisation. Sanofi consolide les ventes ainsi que le coût des ventes (achats de produits finis à AstraZeneca) et partage le profit commercial de l'Alliance à 50/50 dans les territoires majeurs et sur la base de 25% des ventes nettes dans les autres territoires. La quote-part aux bénéfices/pertes, due à ou par AstraZeneca dans le cadre du partage du profit commercial, est comptabilisée sur la ligne **Autres produits d'exploitation** ou **Autres charges d'exploitation**, en Résultat opérationnel. Sanofi et AstraZeneca partagent également les coûts de développement à parts égales (comptabilisation sur la ligne **Frais de recherche et développement** du compte de résultat).

Le 9 avril 2023, Sanofi et AstraZeneca ont simplifié leurs accords contractuels relatifs au développement et à la commercialisation de Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis. A ce titre, Sanofi a obtenu le contrôle de l'ensemble des droits commerciaux de Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis, et a mis fin au partage de profit commercial entre les deux partenaires sur cette zone. Au titre de cet accord et conformément à la norme IAS 38, Sanofi a comptabilisé un actif incorporel d'une valeur de 1 632 millions d'euros correspondant à la juste valeur de ses droits additionnels aux États-Unis. Par ailleurs, à cette date, AstraZeneca et Sobi ont mis fin à leur accord de participation signé en 2018, qui portait sur le transfert des droits économiques relatifs au territoire américain en faveur de la société Sobi.

Sanofi a simultanément conclu un accord avec Sobi de redevances directes sur les ventes nettes de Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis. Au titre de cet accord, Sanofi a enregistré à la date du 9 avril 2023 une dette financière présentée sur les lignes **Autres passifs non courants**, pour un montant de 1 609 millions d'euros, et **Autres dettes courantes** pour un montant de 23 millions d'euros. Cette dette est classée dans la catégorie des dettes financières comptabilisées au coût amorti selon la norme IFRS 9.

Outre les paiements de redevances, les variations subséquentes de la dette comprennent les effets de désactualisation et les changements d'estimation des flux de trésorerie futurs relatifs aux redevances à payer. Ces variations seront comptabilisées au compte de résultat et présentées en **Résultat financier** conformément à la norme IFRS 9 paragraphe B.5.4.6.

En ce qui concerne les territoires en dehors des États-Unis, l'accord existant entre AstraZeneca et Sanofi continue de régir les principaux termes de cette collaboration (à l'exception de la Chine, qui est définie comme un « marché majeur », avec un partage des bénéfices/pertes à 50/50 avec AstraZeneca) : Sanofi consolide les ventes ainsi que le coût des ventes et partage le profit commercial de l'Alliance avec AstraZeneca.

Il convient de noter qu'en mai 2023, les données de l'étude HARMONIE de phase IIIb ont confirmé que le nirsevimab permet de prévenir les hospitalisations de nourrissons dues au VRS, avec une efficacité élevée et uniforme.

Beyfortus™ (nirsevimab) a été approuvé en Europe en novembre 2022 et aux États-Unis le 17 juillet 2023.

L'approbation Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis induira une revalorisation de la dette financière à hauteur de 50 millions d'euros. Cet événement, postérieur au 30 juin 2023, ne donne pas lieu à un ajustement des comptes consolidés à cette date. Cet événement conduira également au règlement par Sanofi d'un paiement d'étape réglementaire en faveur d'AstraZeneca pour un montant de 65 millions d'euros (inclus dans le total de 440 millions d'euros mentionnés ci-dessus) qui sera inscrit en **Autres actifs Incorporels**.

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur du premier semestre 2023 ainsi que les intérêts capitalisés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022 ^(a)
Acquisitions	612	1 748
Biopharma	593	1 678
Dont Manufacturing & Supply	429	1 129
Santé Grand Public	19	70
Dont Manufacturing & Supply	16	63
Dont Intérêts capitalisés	12	17

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public (voir note B.20.).

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 795 millions d'euros au 30 juin 2023.

B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 49 243 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 49 892 millions d'euros au 31 décembre 2022. La variation s'explique principalement par l'impact de change.

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2023 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits, marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1er janvier 2023	10 354	69 579	1 783	81 716
Variation de périmètre ^(a)	115	2 571	1	2 687
Acquisitions/augmentations	115	1 642	32	1 789
Cessions/diminutions	(18)	(113)	(9)	(140)
Différences de conversion	(150)	(1 087)	(7)	(1 244)
Transferts ^(b)	(1 122)	601	—	(521)
Valeur brute au 30 juin 2023	9 294	73 193	1 800	84 287
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2023	(4 128)	(54 652)	(1 296)	(60 076)
Dotations aux amortissements	—	(1 068)	(54)	(1 122)
Dépréciations nettes ^(c)	(15)	—	—	(15)
Cessions/diminutions	18	88	9	115
Différences de conversion	62	849	7	918
Transferts ^(b)	—	483	—	483
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2023	(4 063)	(54 300)	(1 334)	(59 697)
Valeur nette au 1er janvier 2023	6 226	14 927	487	21 640
Valeur nette au 30 juin 2023	5 231	18 893	466	24 590

(a) Impact relatif à l'acquisition de Provention Bio, Inc. (Voir note B.1.).

(b) La ligne « Transferts » comprend principalement la recherche acquise mise en service au cours de l'année. Au cours du premier semestre 2023, les mises en service concernent principalement le produit ALTUVILO™ (efanesoctocog alfa) destiné aux patients atteints d'Hémophilie A pour prévenir les saignements ainsi que pour traiter les hémorragies aiguës, à compter de l'autorisation de mise sur le marché obtenue le 23 février 2023 pour un montant de 1110 millions d'euros. La ligne comprend également le reclassement d'actifs en **Actifs destinés à être cédés ou échangés**.

(c) Voir note B.4..

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2023 s'élèvent à 1 757 millions d'euros dont 1 632 millions d'euros relatifs à l'accord sur Beyfortus™ (nirsevimab) conclu entre Sanofi et AstraZeneca en avril 2023, voir note B.1..

Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 16,8 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 10 années.
- des « Plateformes technologiques » mises en service dont la valeur nette est de 2,1 milliards d'euros au 30 juin 2023 (contre 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022). La durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 18 années.

B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au premier semestre 2023, le suivi des indicateurs de perte de valeur des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte de valeur d'un montant de 15 millions d'euros liée à des projets de recherche et développement.

B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
EUROAPI ^(a)	29,8	297	392
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG ^(b)	31,2	88	97
MSP Vaccine Company ^(c)	50,0	95	104
Autres participations	—	58	84
Total		538	677

(a) Au 30 juin 2023, une perte de valeur d'un montant de 91 millions d'euros a été comptabilisée sur la participation mise en équivalence EUROAPI compte tenu de la baisse du cours de bourse depuis mars 2023. Le montant de la perte a été déterminé sur la base du cours de bourse au 30 juin 2023 (10,5€).

(b) Coentreprise.

(c) Coentreprise, MSP Vaccine Company détient 100% de MCM Vaccine B.V.

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre Sanofi et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2022
Ventes	64	26	131
Redevances et autres produits	32	33	81
Créances clients et autres créances	68	110	174
Achats et autres charges (y compris frais de recherche)	302	167	477
Dettes fournisseurs et autres dettes	97	89	132

B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global	920	936
Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global	332	329
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	760	823
Engagements de retraite financés d'avance	269	269
Charges constatées d'avance à long terme	264	286
Prêts, avances et autres créances à long terme	447	452
Total	2 992	3 095

B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Valeur brute	8 381	8 537
Dépréciation	(92)	(113)
Valeur nette	8 289	8 424

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une valeur nette de 2 millions d'euros sur le premier semestre 2023 (contre une valeur nette de 1 million d'euros sur le premier semestre 2022).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

Créances clients échues (en millions d'euros)	valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
Au 30 juin 2023	521	110	164	125	52	70
Au 31 décembre 2022	452	118	161	87	35	51

Certaines filiales de Sanofi ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.6. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 502 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2023.

B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

B.8.1. CAPITAL

Le capital social s'élève à 2 524 776 362 euros et est constitué de 1 262 388 181 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2023.

Le détail des actions propres détenues par Sanofi se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	% du capital de l'exercice
30 juin 2023	10,90	0,864 %
31 décembre 2022	8,20	0,650 %
30 juin 2022	13,43	1,061 %
1 ^{er} janvier 2022	11,02	0,872 %

À la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 245 668 actions ont été émises sur le premier semestre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 2 600 012 actions ont été définitivement acquises sur le premier semestre 2023, dont 1 306 781 actions par émission d'actions nouvelles et 1 293 231 actions par attribution d'actions gratuites existantes.

B.8.2. RACHAT D'ACTIONS SANOFI

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 3 mai 2022 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 12 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 4 000 204 actions au cours du premier semestre 2023 pour un montant total de 363 millions d'euros.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi le 25 mai 2023 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 12 mois. Dans ce cadre, Sanofi n'a pas fait usage de cette autorisation au cours du premier semestre 2023.

B.8.3. RÉDUCTION DE CAPITAL

Au cours du premier semestre 2023, aucune décision d'annulation d'action auto-détenue n'a été prise par le Conseil d'administration.

B.8.4. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022. Les principales caractéristiques des plans attribués en 2023, sont les suivantes:

	2023
Type de programme	Plans d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'émission	25/05/2023
Nombre total d'actions octroyées soumises à une période de service de 3 ans	3 838 434
Dont non soumises à condition de marché	2 425 047
Juste valeur d'une action ^(a)	87,69 €
Dont soumises à des conditions de marché	1 413 387
Juste valeur d'une action hors Directeur Général portant sur 1 209 790 actions ^(b)	83,74 €
Juste valeur d'une action hors Directeur Général portant sur 121 097 actions supplémentaires ^(c)	43,60 €
Juste valeur d'une action pour le Directeur Général portant sur 82 500 actions ^(b)	82,17 €
Juste valeur du plan à l'attribution (en millions d'euros)	326

(a) *Prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*

(b) *Pondération entre une juste valeur évaluée selon le modèle Monte Carlo et le prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*

(c) *Tranche supplémentaire associée à des conditions de marché d'un niveau supérieur.*

La charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que le nombre d'actions en cours d'acquisition, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2023	30 juin 2022
Charge totale des plans d'attribution d'actions gratuites (en millions d'euros)	108	105
Nombre d'actions en cours d'acquisition	10 127 545	9 559 052
Dont actions relatives aux plans 2023	3 837 974	—
Dont actions relatives aux plans 2022	3 226 321	3 341 379
Dont actions relatives aux plans 2021	2 996 101	3 281 880
Dont actions relatives aux plans 2020	67 149	2 935 793

B.8.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'administration du 2 février 2023 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 79,58 euros. La période de souscription s'est déroulée du 5 au 23 juin 2023. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 009 306 actions et à l'émission de 119 417 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2023 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 52 millions d'euros.

Le Conseil d'administration du 3 février 2022 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 80,21 euros. La période de souscription s'est déroulée du 9 au 29 juin 2022. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 1 909 008 actions et à l'émission de 118 049 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2022 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 39 millions d'euros.

B.8.6. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas eu de plan d'options de souscription d'actions octroyé au cours du premier semestre 2023 ni en 2022.

Il n'y a plus de charge relative aux plans d'options de souscription d'actions comptabilisée en contrepartie des capitaux propres en 2023 et 2022.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2023 :

Fourchette des prix d'exercice par action	En circulation			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré par actions (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré par actions (en euros)
De 60,00 à 70,00 euros par action	168 784	4,84	65,84	168 784	65,84
De 70,00 à 80,00 euros par action	818 708	2,73	75,10	818 708	75,10
De 80,00 à 90,00 euros par action	604 809	2,82	89,20	604 809	89,20
Total	1 592 301			1 592 301	

B.8.7. NOMBRE D'ACTIONS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Nombre moyen d'actions en circulation	1 249,9	1 250,0	1 251,9
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	0,3	0,4	0,3
Ajustement pour actions gratuites	4,3	4,9	4,7
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	1 254,5	1 255,3	1 256,9

Au 30 juin 2023, au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022 toutes les options sur actions ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action car dilutives.

B.8.8. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 31 décembre 2022 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels :			
• Gains/(pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence	133	1 110	650
• Gains/(pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	8	—	4
• Effet d'impôts	(60)	(333)	(212)
Instruments de capitaux propres en actifs financiers et passifs financiers:			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence	3	(3)	(4)
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Instruments de couverture du risque actions qualifiés de couverture de juste valeur	—	16	17
• Effet d'impôts	1	(3)	(4)
Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	85	787	451
Instruments de dette en actifs financiers :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ^(a)	6	(52)	(77)
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts	(1)	8	15
Couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur:			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence ^(b)	1	(17)	5
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	2
• Effet d'impôts	—	4	(1)
Variation des écarts de conversion :			
• Écarts de change résultant de la conversion des filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence ^(c)	(1 089)	3 775	2 643
• Écarts de change résultant de la conversion des sociétés mises en équivalence	6	(11)	(11)
• Couvertures d'investissements nets à l'étranger	26	(329)	(354)
• Effet d'impôts	(7)	85	91
Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	(1 058)	3 463	2 313

(a) Dont recyclés par le compte de résultat: montant non significatif sur le premier semestre 2023, comme sur l'année 2022 contre 2 millions d'euros au premier semestre 2022

(b) Dont recyclés par le compte de résultat : 0 million d'euro sur le premier semestre 2023 contre 5 millions d'euros en 2022 dont 17 millions d'euros sur le premier semestre 2022

(c) L'écart de change résulte de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères, lié principalement à l'appréciation du dollar.

Dont recyclés par le compte de résultat: (14) millions d'euros sur le premier semestre 2023 contre (35) millions d'euros sur le premier semestre 2022 relatifs à la déconsolidation d'EUROAPI et (40) millions d'euros en 2022 (dont (35) millions d'euros relatifs à la déconsolidation d'EUROAPI).

B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La situation financière de Sanofi a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Emprunts à long terme	14 241	14 857
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	4 694	4 174
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	205	187
Total dette financière	19 140	19 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 993)	(12 736)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	36	(45)
Dette financière nette (a)	11 183	6 437

a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 092 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 2 181 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le total « Dette financière, nette » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global de Sanofi.

B.9.1. VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La réconciliation entre la valeur de la dette financière nette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2023 est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2023	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	Valeur de remboursement	
				30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Emprunts à long terme	14 241	45	228	14 514	15 143
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	4 694			4 694	4 178
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	205		(239)	(34)	(48)
Total dette financière	19 140	45	(11)	19 174	19 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 993)			(7 993)	(12 736)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	36			36	(45)
Dette financière nette (a)	11 183	45	(11)	11 217	6 492

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 092 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 2 181 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023			Au 31 décembre 2022		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total
Emprunts obligataires	14 426	1 686	16 112	15 044	3 817	18 861
Autres emprunts bancaires	88	2 838 ^(a)	2 926	99	187	286
Autres emprunts		3	3	—	6	6
Banques créditrices		167	167	—	168	168
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière		(34)	(34)	—	(48)	(48)
Total dette financière	14 514	4 660	19 174	15 143	4 130	19 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(7 993)	(7 993)	—	(12 736)	(12 736)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		36	36	—	(45)	(45)
Dette financière nette	14 514	(3 297)	11 217	15 143	(8 651)	6 492

(a) Au 30 juin 2023, les Autres emprunts bancaires courants incluent 2 630 millions d'euros relatifs au programme de commercial paper aux États-Unis et 90 millions d'euros au titre du programme de Negotiable European Commercial Paper en France.

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Le Groupe n'a procédé à aucune émission obligataire au cours du premier semestre 2023.

Au cours du premier semestre 2023, deux emprunts ont été remboursés :

- un emprunt obligataire émis en mars 2018 d'un montant de 1,75 milliard d'euros à taux fixe, échu le 21 mars 2023
- un emprunt obligataire émis en juin 2018 d'un montant de 1 milliard de dollars à taux fixe, échu le 19 juin 2023

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, Sanofi dispose au 30 juin 2023, afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisables en euros et en dollars, ayant une maturité en décembre 2027. Sanofi ne dispose plus d'option d'extension de cette facilité de crédit
- d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, ayant une maturité en mars 2028, et qui intègre deux options d'extension d'une année chacune. Cette nouvelle facilité, effective depuis le 8 mars 2023, remplace une facilité existante de 4 milliards d'euros qui a été annulée le même jour.

Au 30 juin 2023, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Sanofi dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de *Negotiable European Commercial Paper* en France et un de 10 milliards de dollars de *commercial paper* aux États-Unis.

Au cours du premier semestre 2023 l'encours moyen du programme de *commercial paper* aux États-Unis a été de 2,0 milliards de dollars et l'encours moyen du programme de *Negotiable European Commercial Paper* en France a été de 39,0 millions d'euros.

Les financements en place au 30 juin 2023 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement de Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

B.9.2. VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés et hors coupon couru est valorisée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Valeur de marché	10 105	5 227
Valeur de remboursement	11 217	6 492

B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

B.10.1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION OPÉRATIONNELLE

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2023. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture			
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant notionnel	Juste valeur
Contrats forward vendeurs	4 836	32	—	—	—	4 836	32
dont USD	2 309	4	—	—	—	2 309	4
dont CNY	618	18	—	—	—	618	18
dont JPY	199	9	—	—	—	199	9
dont MXN	163	(2)	—	—	—	163	(2)
dont SGD	149	2	—	—	—	149	2
Contrats forward acheteurs	3 046	(11)	—	—	—	3 046	(11)
dont USD	1 899	(2)	—	—	—	1 899	(2)
dont SGD	408	(5)	—	—	—	408	(5)
dont CAD	98	1	—	—	—	98	1
dont KRW	94	—	—	—	—	94	—
dont CNY	81	(2)	—	—	—	81	(2)
Total	7 882	21	—	—	—	7 882	21

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2023 et comptabilisées au bilan de Sanofi au 30 juin 2023. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance des profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, l'écart de change commercial à constater sur le second semestre 2023 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

B.10.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE ET DE TAUX DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement de Sanofi exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments dérivés (swaps de change ou contrats à terme) qui modifient la répartition par devise de sa dette financière nette après prise en compte des instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2023. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023		
	Au Montant notionnel	Au Juste valeur	Au Échéances maximales
Contrats forward vendeurs	8 935	17	
dont USD	6 147 ^(a)	4	2024
dont SGD	1 355 ^(b)	—	2023
dont GBP	466	—	2023
Contrats forward acheteurs	8 457	(18)	
dont USD	5 106 ^(c) ^(d)	(13)	2024
dont SGD	2 689 ^(e)	(7)	2023
dont JPY	320	(2)	2023
Total	17 392	(1)	

- (a) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 3 615 millions de dollars et de maturité sur 2023, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Bioverativ. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 9 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat financier étant non significatif.
- (b) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 2 000 millions de dollars de Singapour et de maturité sur 2023, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Sanofi-Aventis Singapore Pte Ltd. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 0 million d'euro comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat financier étant non significatif.
- (c) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 000 millions de dollars et de maturité sur 2023, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un compte courant intragroupe, risque lié à la variation du cours spot EUR/USD. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 10 millions d'euros dont 2 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.
- (d) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 782 millions de dollars et de maturité sur 2023 et 2024, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur de 1 782 millions de dollars de commercial papers. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 8 millions d'euros dont 0 million d'euro comptabilisés en contrepartie au crédit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.
- (e) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 260 millions de dollars de Singapour et de maturité sur 2023, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un compte courant intragroupe, risque lié à la variation du cours EUR/SGD. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 11 millions d'euros dont 3 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.

Afin d'optimiser le coût de son endettement ou d'en réduire la volatilité, Sanofi utilise des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt multidevises) qui modifient la répartition taux fixe/taux variable de sa dette financière nette.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà	Total	Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		Dont enregistrés en capitaux propres
								Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur	
Swaps de taux												
payeur SOFR USD capitalisé / receveur 1,03%	—	—	—	—	458	458	(60)	458	(60)	—	—	—
payeur SOFR USD capitalisé / receveur 1,32%	—	—	—	—	458	458	(54)	458	(54)	—	—	—
payeur Ester capitalisé / receveur 0,69%	—	—	850	—	—	850	(49)	850	(49)	—	—	—
payeur Ester capitalisé / receveur 0,92%	—	—	—	—	650	650	(74)	650	(74)	—	—	—
payeur Ester capitalisé / receveur 3,43%	995	724	—	—	—	1 720	(1)	1 720	(1)	—	—	—
Total	995	724	850	—	1 566	4 136	(239)	4 136	(239)	—	—	—

B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes ***Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants*** est décrite dans la note B.8.4. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.5.).

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants sur le premier semestre 2023 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Complément de prix MSD (activité vaccins en Europe)	Complément de prix Shire résultant de l'acquisition Translate Bio	Complément de prix résultant de l'acquisition Amunix	Autres	Total ^(a)
Soldes au 1er janvier 2023	26	204	380	165	4	779
Paiements	(11)	(77)	—	—	—	(88)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) ^(b)	(2)	6	15	17	—	36
Différences de conversion	—	—	(6)	(4)	—	(10)
Soldes au 30 juin 2023	13	133	389	178	4	717
Dont						
• Part courante						154
• Part non courante						563

(a) Dont au 1er janvier 2023, partie à plus d'un an de 674 millions d'euros et partie à moins d'un an de 105 millions d'euros.

(b) Montants principalement présentés dans la ligne du compte de résultat « Ajustement de la juste valeur des compléments de prix ».

Au 30 juin 2023 les ***Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants*** comprennent principalement :

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition de Genzyme en 2011. Au 30 juin 2023, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :
 - un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
 - des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints.
La juste valeur de cette dette est évaluée à 13 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2022. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de moins de 1%.
- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD résulte de l'acquisition en 2016 des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD et s'élève à 133 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2022. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat, appliqué aux prévisions de ventes par Sanofi de produits antérieurement commercialisés par la coentreprise jusqu'au 31 décembre 2024, et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD augmenterait de 1% environ.
- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Shire Human Genetic Therapies Inc. (Shire) résultant de l'acquisition de Translate Bio en septembre 2021. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Shire est déterminée sur la base des conditions contractuelles et des prévisions de développement et de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Elle est évaluée à 389 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 380 millions d'euros au 31 décembre 2022. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Shire augmenterait de 13% environ.
- La dette liée au complément de prix résultant de l'acquisition d'Amunix en 2022. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base des valeurs nominales des paiements d'étape dus en fonction de la réalisation de certains objectifs de développement, affectées de probabilités de succès et actualisées. Elle est évaluée à 178 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2022. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur du complément de prix augmenterait de 1% environ.

B.12. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde des **Provisions et autres passifs non courants** se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Provisions	5 018	5 760	5 822
Autres passifs non courants ^(a)	2 070	422	519
Total	7 088	6 182	6 341

(a) Dont au 30 juin 2023, 1 613 millions d'euros portant sur la dette relative aux redevances à payer à Sobi sur les ventes nettes de Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis (voir note B.1.). Compte tenu du mode de calcul des redevances dues, une variation à la hausse ou à la baisse des prévisions de ventes entraînerait une variation à proportion de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Soldes au 1er janvier 2023	2 039	844	761	2 178	5 822
Augmentations de provisions et autres passifs	68	90	203	162	523
Reprises de provisions utilisées	(65)	(65)	(7)	(66)	(203)
Reprises de provisions non utilisées	(23)	(182)	(146)	(259)	(610)
Transferts ^(a)	(4)	—	(222)	(171)	(397)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	38	3	5	9	55
Différences de conversion	(12)	(11)	(1)	(15)	(39)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies (B.12.1.)	(133)	—	—	—	(133)
Soldes au 30 juin 2023	1 908	679	593	1 838	5 018

(a) Principalement transferts vers la ligne **Provisions et autres passifs courants**.

B.12.1. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX POSTERIEURS A L'EMPLOI

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2022 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, les principales hypothèses utilisées, notamment l'évolution des taux d'actualisation, d'inflation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels sur actifs de couverture	34	(1 292)	(2 398)
Gains/(pertes) actuariels sur engagements	99 ^(a)	2 402 ^(b)	3 048

(a) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre -0,15 % et +0,40 %), et du taux d'inflation de -0,10 % pour la zone euro au premier semestre 2023.

(b) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre +1,70 % et +2,30 %), et du taux d'inflation de -0,15 % pour le Royaume-Uni, et de +0,35 % pour la zone euro au premier semestre 2022.

Par ailleurs, l'adoption de la réforme des retraites en France en avril 2023 (dont le passage de l'âge de départ de 62 à 64 ans) qui constitue une modification du régime au sens de la norme IAS 19, a fait l'objet d'une comptabilisation au résultat et au bilan dont l'impact est non significatif au premier semestre de 2023.

B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2022, les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tierces sont présentés dans la note D.21.1. aux états financiers consolidés.

Les principaux engagements pris, amendés ou arrêtés au cours de la période sont les suivants :

- Le 1er mai 2023, Sanofi a signé un accord de licence avec Maze Therapeutics concernant son programme de glycogène synthase 1 (GYS1) incluant le candidat clinique MZE001 actuellement en développement pour le traitement de la maladie de pompe et d'autres indications potentielles. Aux termes de cet accord, Maze Therapeutics recevra de Sanofi 150 millions de dollars, constitués d'un paiement initial et d'une prise de participation privée à son capital et pourra verser jusqu'à environ 0,6 milliard de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs. La réalisation de cette opération reste soumise aux autorisations des autorités de la concurrence et devrait être définitive au second semestre 2023.
- Le 19 juin 2023, Sanofi a étendu son partenariat avec Scribe Therapeutics signé en septembre 2022 et conclu un accord de licence exclusive sur la technologie d'édition du génome CasX-Editor(XE) associée à des ARN-guides dirigés contre plusieurs cibles dont la drépanocytose et d'autres maladies génomiques. Aux termes de cet accord, Scribe Therapeutics recevra un paiement initial de 40 millions de dollars et pourra recevoir plus de 1,2 milliard de dollars en fonction de la réalisation de certains objectifs.
- Sur le premier semestre 2023, Sanofi a signé un contrat de location aux États-Unis d'une durée de 15 ans qui n'a pas pris effet au 30 juin 2023 et pour lequel Sanofi est engagé sur une période minimale de 12 ans correspondant à un engagement minimum de 0,2 milliard de dollars. Ce contrat comprend deux options d'extension de 5 ans chacune.

B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées contre des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

B.14.1. PRODUITS

ZANTAC® LITIGE PRODUIT AU CANADA

Dans la procédure en cours devant le tribunal de Colombie-Britannique (*Supreme Court of British Columbia*), en mai 2023, le tribunal a rejeté l'action, jugeant que les revendications des plaignants ne reposaient sur aucun fondement scientifique. A la suite de cette décision, le tribunal du Québec (*Superior Court of Quebec*) a suspendu la procédure Zantac® correspondante au Québec liée à la certification de l'action de groupe. L'action de groupe au Québec est maintenant suspendue jusqu'à la première des deux dates suivantes i) l'annonce du jugement en appel de la procédure multi-districts américaine ou ii) le 15 octobre 2024.

DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT EN FRANCE

Enquête pénale

En juin 2023, la Cour de cassation a confirmé la décision de la Chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de Paris qui avait jugé en mars 2022 que certaines plaintes pour homicide involontaire et d'autres plaintes pour tromperie aggravée et blessures involontaires étaient prescrites.

B.14.2. BREVETS

LITIGES RELATIFS AUX BREVETS RAMIPRIL AU CANADA

En avril 2023, la Cour Suprême canadienne a rejeté la demande d'autorisation d'appel d'Apotex dans l'affaire Lilly et, sur la base de cette décision, la réclamation d'Apotex n'a plus de fondement. En conséquence, Sanofi a demandé à Apotex l'abandon de son action en justice avec dépens.

LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (alirocumab) AUX ETATS-UNIS

En mai 2023, la Cour Suprême des États-Unis (*US Supreme Court*) s'est prononcée de façon unanime en faveur de Sanofi et Regeneron concernant les actions en contrefaçon intentées par Amgen en 2014 relatives au Praluent® de Sanofi et Regeneron.

LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (alirocumab) EN EUROPE

Le 1er juin 2023, Amgen a intenté une action à l'encontre de Sanofi et Regeneron pour contrefaçon de son brevet EP 3 666 797 relatif au produit Praluent® devant la division locale du tribunal des brevets de Munich (*Munich Local Division of the Unified Patent Court*). Amgen vise à obtenir une injonction permanente et des dommages-intérêts et une indemnisation pour un montant non défini à partir du 1er mars 2023. Le 1er juin 2023, Sanofi a intenté une action en nullité contestant la validité du brevet EP 3 666 797

devant la division centrale du tribunal des brevets de Munich (*Munich Central Division of the Unified Patent Court*). Les procédures sont en cours.

LITIGE BREVET EN LIEN AVEC JEVDTANA® (cabazitaxel) AUX ETATS-UNIS

En juin 2023, le Tribunal américain de District du Delaware (*US District Court for the District of Delaware*) s'est prononcé en faveur de Sanofi concernant l'action en contrefaçon du brevet Jevtana® contre Sandoz. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel du circuit fédéral (CAFC).

LITIGE RELATIF A PLAVIX® (clopidogrel) - GOUVERNEMENT - EN AUSTRALIE

En juin 2023, l'assemblée plénière du Tribunal Fédéral australien (*Full Court of the Federal Court of Australia*) a rejeté unanimement l'appel interjeté par le Gouvernement australien suite à sa réclamation visant à obtenir le paiement par Sanofi/BMS de dommages liés à l'ordonnance de référez préliminaire (*preliminary injunction*) visant prétendument à interdire le lancement du produit générique du bisulfate de clopidogrel. Le 24 juillet 2023, le Gouvernement australien a déposé une demande d'autorisation d'appel auprès de la Haute Cour d'Australie (*High Court of Australia*).

B.14.3. AUTRES LITIGES

LITIGE LIE A PLAVIX® (clopidogrel) - PROCUREUR GENERAL DE HAWAÏ

En mars 2023, la Cour Suprême de Hawaï (*Hawaii Supreme Court*) a rendu une décision visant l'annulation des sanctions financières d'un montant de 834 millions de dollars (et près de 200 millions de dollars d'intérêts) concernant une action relative à la vente et la commercialisation ainsi qu'à la variabilité de réponse à Plavix® intentée par le Procureur général de l'État de Hawaï et a renvoyé l'affaire en vue d'un nouveau procès devant un nouveau juge. La date du nouveau procès a été fixée au 25 septembre 2023.

340-B DRUG PRICING PROGRAM AUX ETATS-UNIS

En janvier 2023, la Cour d'appel américaine (*Third Circuit Court of Appeals*) a estimé que les restrictions appliquées par Sanofi à la livraison de médicaments aux *Contract Pharmacies* n'enfreignaient pas la loi relative au programme 340B (*Section 340B*). Concernant la contestation par Sanofi de la procédure ADR (*Administrative Dispute Resolution*) dans le cadre du programme 340B, la Cour d'appel (*Third Circuit Court of Appeals*) s'est prononcée en faveur du Ministère américain de la Santé et des Services Sociaux (*Department of Health and Human Services* « HHS ») ; cependant, le HHS prévoit le réexamen de la procédure ADR. La Cour d'appel a renvoyé l'affaire devant le Tribunal américain de District du New Jersey (*US District Court for the District of New Jersey*) et le 24 mai 2023, le Tribunal de District (*District Court*) a émis une injonction et un jugement en accord avec l'opinion et la décision de la Cour d'appel. Cette décision met fin au dossier pour Sanofi ; cependant, des actions similaires intentées par d'autres fabricants sont en cours.

Adventist Health System/West aux Etats-Unis

En juin 2023, Adventist Health System/West, a intenté une action en justice à l'encontre de plusieurs fabricants de médicaments, dont Sanofi-Aventis US LLC, Sanofi US Services Inc. et Genzyme Corporation, alléguant que ces derniers auraient enfreint les lois d'État et fédérales *False Claims Acts* en surfacturant des médicaments relevant du programme 340B en violation de la politique fédérale « *penny pricing* ».

B.14.4. ENGAGEMENTS RESULTANT DE CERTAINES OPERATIONS DE FUSIONS & ACQUISITIONS

GARANTIES LIEES A LA SANTE GRAND PUBLIC - BOEHRINGER INGELHEIM (BI)

Dans une sentence rendue le 19 juin 2023, le tribunal arbitral a irrévocablement rejeté la demande d'indemnisation de Boehringer Ingelheim (« BI ») contre Sanofi et a confirmé que Sanofi ne sera pas tenue à l'indemnisation de BI liée aux dommages pouvant éventuellement découler du litige relatif au Zantac® en cours aux États-Unis.

B.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2023, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 617 millions d'euros (contre 416 millions d'euros au premier semestre 2022) et les **Autres charges d'exploitation** sont de 1 422 millions d'euros (contre 1 204 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les **Autres produits d'exploitation** incluent, au premier semestre 2023, des produits relatifs aux partenaires pharmaceutiques pour 160 millions d'euros (contre 153 millions d'euros au premier semestre 2022) dont 102 millions d'euros relatifs à Regeneron (contre 133 millions d'euros au 30 juin 2022, voir tableau ci-dessous), des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 413 millions d'euros liés principalement à la cession de produits non stratégiques (contre 288 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les **Autres charges d'exploitation** incluent au premier semestre 2023, 1 423 millions d'euros de charges en lien avec Regeneron (contre 1 201 millions d'euros au premier semestre 2022) comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(1 449)	(979)	(2 325)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	291	97	434
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(260)	(216)	(476)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(1 418)	(1 098)	(2 367)
Alliance en Immuno-oncologie	—	36	16
Autres (principalement Zaltrap® et Libtayo®)	97	(6)	1 120
Solde des autres produits et charges d'exploitation en lien avec Regeneron	(1 321)	(1 068)	(1 231)
Dont montant présenté en autres produits d'exploitation	102	133	1 147

B.16. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les **Coûts de restructuration et assimilés** s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Charges liées au personnel	185	524	507
Charges, gains ou pertes sur actifs ^(a)	86	(2)	261
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	—	—	1
Coûts de programmes de transformation	265	266	547
Autres	11	4	20
Total	547	792	1 336

(a) Cette ligne comprend des dépréciations et des dotations aux amortissements accélérés liés aux projets de fermetures de sites (y compris ceux en location) ainsi que les gains ou pertes sur cession d'actifs, résultant des décisions de réorganisation des activités du Groupe.

Les coûts de restructuration et assimilés diminuent de 245 millions d'euros entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023. Ils comprennent en 2023 l'impact de la réforme de la retraite en France sur les rentes futures conformément aux dispositions de chaque plan de départs tandis que le premier semestre 2022 comprenait principalement les indemnités de départ provisionnées à la suite des annonces réalisées au cours du premier semestre 2022. Les coûts de restructuration comprennent également la poursuite des projets de transformation de Sanofi, principalement ceux relatifs à la création de l'entité autonome Santé Grand Public et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale.

B.17. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2023, la ligne **Autres gains et pertes, litiges** correspond à une charge de 73 millions d'euros comprenant des coûts liés au règlement d'un litige avec des actionnaires de Bioverativ (contre une charge de 142 millions d'euros au 30 juin 2022 principalement liée à une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige partiellement compensée par la plus-value de déconsolidation avant impôts d'EUROAPI).

B.18. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Coût de la dette financière ^(a)	(232)	(151)	(365)
Intérêts reçus ^(b)	257	59	241
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents	25	(92)	(124)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	(3)	(1)	(4)
Effet de désactualisation des provisions ^(c)	(22)	(8)	(20)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(41)	(26)	(47)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	—	—	1
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(21)	(20)	(40)
Autres ^(d)	(22)	(8)	—
Résultat financier	(84)	(155)	(234)
dont : Charges financières	(370)	(189)	(440)
Produits financiers	286	34	206

(a) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière : (25) millions d'euros au 30 juin 2023, contre 5 millions d'euros au 30 juin 2022 et (11) millions d'euros au 31 décembre 2022.

(b) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : (4) millions d'euros au 30 juin 2023, 36 millions d'euros au 30 juin 2022 et 68 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(c) Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux, provisions pour restructuration et provisions pour risques produits (voir note B.12).

(d) Dont effet de désactualisation et impact de la révision des flux de trésorerie futurs sur les produits/(charges) financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette : (35) millions d'euros au 30 juin 2023, nul au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022.

En 2023 et 2022, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

B.19. CHARGES D'IMPÔTS

Sanofi a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Impôt courant	(1 171)	(1 087)	(2 774)
Impôt différé	441	592	768
Total	(730)	(495)	(2 006)
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	4 238	3 674	10 422

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2023 (6 mois) ^(a)	30 juin 2022 (6 mois) ^(a)	31 décembre 2022 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	25,8	25,8	25,8
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi ^(b)	(8,2)	(10,8)	(6,5)
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	0,5	(2,8)	(0,8)
Ajustement à la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	—	(0,4)	(0,2)
Autres	(0,8)	1,7	0,9
Taux effectif d'imposition sur le résultat	17,3	13,5	19,2

(a) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2).

(b) La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français.

B.20. INFORMATION SECTORIELLE

En 2022, Sanofi présentait trois secteurs opérationnels (Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public). Les coûts des fonctions support globales (*Affaires Corporate*, Finances, *People & Culture*, Affaires Juridiques, Éthique et Intégrité des Affaires, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, etc.) gérés essentiellement de manière centralisée, étaient reportés dans la rubrique « Autres ».

En 2023, Sanofi a revu la présentation de son information sectorielle à la suite de l'adaptation de son reporting interne reflétant, d'une part, l'avancement de l'exécution de la stratégie « Play to Win » poursuivant la création de l'Entité autonome (GBU) Santé Grand Public, désormais dotée, en plus des fonctions de recherche, développement et production intégrées, de fonctions support globales dédiées (notamment Finance, *People & Culture*, Affaires Juridiques, Éthique et Intégrité des Affaires, Solutions et Technologies de l'information et *Global Business Services*, etc.) et, d'autre part, l'évolution de l'organisation de la fonction globale *Manufacturing & Supply* (auparavant Affaires industrielles) du Groupe.

En conséquence, l'information sectorielle de Sanofi se constitue, à compter du 1er janvier 2023, de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

Le secteur opérationnel Biopharma comprend, les opérations commerciales, les activités de recherche, de développement et de production relatives aux franchises Médecine de Spécialité, Médecine Générale et à l'activité Vaccins, pour l'ensemble des territoires géographiques. Le résultat sectoriel inclut les coûts des fonctions support globales ne relevant pas de la responsabilité managériale de la GBU Santé Grand Public.

Le secteur opérationnel Santé Grand Public comprend les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, les activités de recherche, développement et production ainsi que les fonctions support globales dédiées au secteur et mentionnées précédemment pour l'ensemble des territoires géographiques. Le résultat sectoriel de la GBU Santé Grand Public inclut l'ensemble des coûts encourus des fonctions support globales imputables à la conduite de ses activités.

La section « Autres » comprend les éléments de réconciliation tels que, principalement, le résultat lié aux opérations centralisées de couverture du risque de change non allouable aux secteurs opérationnels et des gains ou pertes portant sur des engagements conservés relatifs à des activités cédées dans le passé.

B.20.1. RÉSULTATS SECTORIELS

B.20.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, pour le premier semestre 2023 et premier semestre 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2023	Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2022 ^(a)
Biopharma	4 194	7 366	5 907	17 467	3 986	6 917	6 244	17 147
Médecine de Spécialités	1 621	5 622	1 448	8 691	1 535	4 829	1 278	7 642
dont	Dupixent®	587	3 682	609	4 878	450	2 653	474
	Aubagio®	249	348	38	635	269	689	59
	Cerezyme®	120	94	163	377	126	94	147
	Myozyme/Lumizyme®	181	135	120	436	206	163	118
	Fabrazyme®	122	251	123	496	116	221	121
	Jevtana®	8	128	40	176	19	142	42
	Alprolix®	—	215	45	260	—	198	39
	Eloctate®	—	183	65	248	—	232	59
Médecine Générale	2 003	1 087	3 296	6 386	2 130	1 410	3 767	7 307
Produits stratégiques	1 011	762	1 409	3 182	978	773	1 454	3 205
dont	Lovenox®	329	5	273	607	353	7	354
	Toujeo®	221	118	241	580	211	128	202
	Plavix®	48	4	424	476	52	5	451
Produits non stratégiques	728	322	1 874	2 924	858	624	2 304	3 786
dont	Lantus®	191	180	429	800	223	425	623
	Autres produits non stratégiques	497	139	1 274	1 910	593	196	1 481
Ventes industrielles	264	3	13	280	294	13	9	316
Vaccins	570	657	1 163	2 390	321	678	1 199	2 198
dont	Vaccins Polio/Coqueluche/Hib	148	200	806	1 154	161	224	817
	Vaccins contre la grippe	37	19	106	162	37	12	132
Santé Grand Public	840	622	1 258	2 720	781	645	1 217	2 643
dont	Allergie	49	246	151	446	37	249	148
	Douleur	254	89	216	559	261	103	218
	Santé digestive	285	69	460	814	252	62	412
Total chiffre d'affaires	5 034	7 988	7 165	20 187	4 767	7 562	7 461	19 790

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

B.20.1.2. Résultat opérationnel des activités

Le résultat sectoriel de Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources.

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration et assimilés, Ajustement de la juste valeur des compléments de prix** relatifs à des regroupements d'entreprises (IFRS 3) ou à des cessions majeures et **Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne de la charge résultant de la réévaluation des stocks à la suite d'un regroupement d'entreprises (IFRS 3) ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence pour les coentreprises et entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)			
	Biopharma	Santé Grand Public	Autres ^(a)	Total
Chiffres d'affaires	17 467	2 720	—	20 187
Autres revenus	1 331	27	—	1 358
Coût des ventes	(5 388)	(949)	(5)	(6 342)
Frais de recherche et développement	(3 082)	(111)	—	(3 193)
Frais commerciaux et généraux	(4 248)	(936)	2	(5 182)
Autres produits et charges d'exploitation	(897)	100	(8)	(805)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	48	7	—	55
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(11)	(8)	—	(19)
Résultat opérationnel des activités	5 220	850	(11)	6 059

(a) La colonne « Autres » réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois) ^(a)			
	Biopharma	Santé Grand Public	Autres ^(b)	Total
Chiffres d'affaires	17 147	2 643	—	19 790
Autres revenus	975	30	—	1 005
Coût des ventes	(5 211)	(925)	9	(6 127)
Frais de recherche et développement	(3 062)	(90)	5	(3 147)
Frais commerciaux et généraux	(4 081)	(881)	9	(4 953)
Autres produits et charges d'exploitation	(884)	114	(18)	(788)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	47	8	—	55
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(8)	(9)	—	(17)
Résultat opérationnel des activités	4 923	890	5	5 818

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

(b) La colonne « Autres » réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 (12 mois) ^(a)			
	Biopharma	Santé Grand Public	Autres ^(b)	Total
Chiffres d'affaires	37 812	5 185	—	42 997
Autres revenus	2 330	62	—	2 392
Coût des ventes	(11 793)	(1 903)	4	(13 692)
Frais de recherche et développement	(6 503)	(205)	2	(6 706)
Frais commerciaux et généraux	(8 736)	(1 761)	5	(10 492)
Autres produits et charges d'exploitation	(1 679)	148	17	(1 514)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	76	12	—	88
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(17)	(16)	—	(33)
Résultat opérationnel des activités	11 490	1 522	28	13 040

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

(b) La colonne « Autres » réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	6 059	5 818	13 040
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(55)	(55)	(88)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	19	17	33
Amortissement et dépréciations des incorporels ^(a)	(1 050)	(997)	(1 599)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(26)	(17)	27
Charge résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks ^(b)	(5)	(3)	(3)
Coûts de restructuration et assimilés	(547)	(792)	(1 336)
Autres gains et pertes, litiges	(73)	(142)	(370)
Produits résultant de l'octroi de licences ^(c)	—	—	952
Résultat opérationnel	4 322	3 829	10 656
Charges financières	(370)	(189)	(440)
Produits financiers	286	34	206
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	4 238	3 674	10 422

(a) Au 31 décembre 2022, ce montant inclut une reprise de 2 154 millions d'euros relatif aux produits de la franchise Eloctate suite à l'approbation d'ALTVIILIO™ le 22 février 2023, partiellement compensée par la dépréciation des immobilisations incorporelles de 1 586 millions d'euros liés à SAR442425 (non-alpha IL2).

(b) Cette ligne correspond à l'impact de l'écoulement des stocks réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

(c) Au 31 décembre 2022, cette ligne inclut un paiement initial de 900 millions de dollars et d'étape réglementaire de 100 millions de dollars liés à l'octroi de la licence Libtayo® à la suite de la restructuration de l'accord de collaboration et de licence en Immuno-Oncologie avec Regeneron (voir note C.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2022).

B.20.2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Biopharma incluent principalement les participations dans MSP Vaccine Company et Infraserv GmbH & Co. Höchst KG (voir note B.5.).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réglées au cours de la période.

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)		
	Biopharma	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	231	10	241
Acquisition d'immobilisations corporelles	751	31	782
Acquisition d'autres actifs incorporels	132	16	148

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois) ^(a)		
	Biopharma	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	253	42	295
Acquisition d'immobilisations corporelles	664	29	693
Acquisition d'autres actifs incorporels	274	7	281

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 (12 mois) ^(a)		
	Biopharma	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	248	37	285
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 529	77	1 606
Acquisition d'autres actifs incorporels	574	21	595

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

B.20.3. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite et excluant les droits d'utilisation reconnus suite à l'application d'IFRS 16.

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	20 187	5 034	1 174	8 264	7 988	6 889
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 804	5 462	2 921	3 268	2 364	1 074
• écarts d'acquisition	49 243	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	24 590	5 961	—	17 598	—	1 031

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	19 790	4 767	1 105	7 875	7 562	7 148
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 767	5 391	2 935	3 246	2 414	1 130
• écarts d'acquisition	50 555	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	21 978	6 467	—	14 505	—	1 006

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 (12 mois)					
	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	42 997	9 999	2 296	18 984	18 275	14 014
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 869	5 365	2 875	3 284	2 457	1 220
• écarts d'acquisition	49 892	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	21 640	6 257	—	14 178	—	1 205

Conformément à la note D.5. aux états financiers consolidés annuels 2022 il n'y a pas d'allocation de l'écart d'acquisition par zone géographique.

B.20.4. PRINCIPAUX CLIENTS ET RISQUE DE CRÉDIT

Les ventes réalisées avec les clients les plus importants, en particulier certains grossistes aux États-Unis, représentent 27 % du chiffre d'affaires de Sanofi sur le premier semestre 2023. Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 11 %, 9 % et 7 % du chiffre d'affaires de Sanofi au premier semestre 2023 principalement dans le secteur Biopharma (contre respectivement environ 12 %, 8 % et 7 % au premier semestre 2022).

C/ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023

Le 20 juillet 2023, Sanofi a signé un accord de collaboration avec Recludix Pharma en vue de développer et de commercialiser de nouveaux inhibiteurs STAT6 destinés aux patients souffrant de maladies immunologiques et inflammatoires. Aux termes de cet accord, Sanofi effectuera un paiement initial de 75 millions de dollars et pourra verser jusqu'à 1,2 milliard de dollars environ en fonction de l'atteinte de certains objectifs. Par ailleurs, Recludix Pharma recevrait également des redevances sur les ventes de produits commercialisés et dispose d'une option pour participer à parts égales avec Sanofi au partage des profits/pertes futurs aux États-Unis.

Le 27 juillet 2023, Sanofi a conclu un accord en vue de l'acquisition de l'entreprise privée QRIB intermediate Holdings, LLC qui détient Qunol®, une marque américaine leader sur le marché de la santé et du bien-être pour un prix d'acquisition payable en numéraire d'environ 1,4 milliards de dollars. Cette opération renforcera la gamme des vitamines, minéraux et suppléments (VMS) de l'activité Santé Grand Public de Sanofi. L'acquisition devrait être conclue au troisième trimestre de 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles et, en particulier, de l'approbation des autorités compétentes, à la suite de quoi Sanofi disposerait du contrôle de l'entreprise QRIB intermediate Holdings, LLC.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A/ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2023

A.1. PANORAMA DU SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2023, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, dénommée « Jouer pour gagner » (*Play to Win*) avec l'initiation de sa seconde phase, dont l'objectif est de lancer des innovations majeures, redéployer les ressources et développer une R&D innovante de premier plan. Les évènements notables de mise en œuvre de la stratégie au cours de la période sont indiqués ci-dessous (pour de plus amples informations concernant les évolutions en matière de Recherche et Développement, se référer à la section A.2. Recherche et développement ci-après).

Sanofi Ventures a annoncé le 11 janvier 2023 que Sanofi a pris un engagement de capital pluriannuel supplémentaire, qui portera le capital de son fonds d'investissement *evergreen* à plus de 750 millions de dollars. En plus de son rôle de partenaire financier auprès d'entreprises au portefeuille de projets au stade précoce avancé à intermédiaire, le fonds permettra de soutenir les futures opérations de business development et de fusion et acquisition de Sanofi. Cette augmentation de capital, confirmée par le Comité exécutif, permettra également de renforcer l'équipe d'investisseurs de Sanofi Ventures et ses capacités d'investissement à l'échelle mondiale.

Le 13 mars 2023, Sanofi et *Provention Bio, Inc.* (« Provention »), une entreprise biopharmaceutique cotée en bourse basée aux États-Unis, spécialisée dans le développement de médicaments susceptibles de prévenir et d'intercepter les maladies à médiation immunitaire, dont le diabète de type 1, ont conclu un accord en vertu duquel Sanofi se portera acquéreur des actions en circulation de Provention Bio, Inc., à raison de 25,00 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 2,8 milliards de dollars. Le 27 avril 2023, Sanofi a annoncé la finalisation de son acquisition de Provention Bio, Inc.. Cette opération ajoute *TZIELD*® (teplizumab-mzwv) au portefeuille de produits stratégiques en Médecine Générale de Sanofi, en plus de conforter sa transformation stratégique au profit de produits présentant un profil différencié. *TZIELD*® est un médicament contre le diabète, innovant, en pleine propriété et premier de sa classe pharmacothérapeutique.

Le 9 avril 2023, Sanofi et AstraZeneca ont simplifié leurs accords contractuels relatifs au développement et à la commercialisation de *Beyfortus™ (nirsevimab)* aux États-Unis. A ce titre, Sanofi a obtenu le contrôle de l'ensemble des droits commerciaux de Beyfortus™ (nirsevimab) aux États-Unis, et a mis fin au partage de profit commercial entre les deux partenaires sur cette zone. Au titre de cet accord et conformément à la norme IAS 38, Sanofi a comptabilisé un actif incorporel d'une valeur de 1 632 millions d'euros correspondant à la juste valeur de ses droits additionnels aux États-Unis. Par ailleurs, à cette date, AstraZeneca et Sobi ont mis fin à leur accord de participation signé en 2018, qui portait sur le transfert des droits économiques relatifs au territoire américain en faveur de la société Sobi.

Cet accord est une transaction financière, par laquelle Sanofi accorde à Sobi un droit à recevoir des redevances futures. Au titre de cet accord, Sanofi a enregistré à la date du 9 avril 2023 une dette financière présentée sur les lignes **Autres passifs non courants**, pour un montant de 1 609 millions d'euros, et **Autres dettes courantes** pour un montant de 23 millions d'euros. Cette dette est classée dans la catégorie des dettes financières comptabilisées au coût amorti selon la norme IFRS 9. Outre les paiements de redevances, les variations subséquentes de la dette comprennent les effets de désactualisation et les changements d'estimation des flux de trésorerie futurs relatifs aux redevances à payer. Ces variations seront comptabilisées au compte de résultat et présentées en Résultat financier conformément à la norme IFRS 9.

En ce qui concerne les territoires en dehors des États-Unis, l'accord de collaboration existant entre AstraZeneca et Sanofi continue de régir cette relation (à l'exception de la Chine, qui est désormais définie comme un « marché majeur », avec un partage des bénéfices/pertes à 50/50 avec AstraZeneca).

Le 20 juin 2023, Sanofi a annoncé que, dans le cadre d'un différend porté devant un tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale, le tribunal a rejeté la demande d'indemnisation introduite par Boehringer Ingelheim contre Sanofi et confirmé que Sanofi ne sera pas responsable des dommages pouvant éventuellement découler du litige relatif au *Zantac*® en cours aux États-Unis. Cette décision est finale et n'est pas susceptible d'appel.

Le 29 juin 2023, Sanofi a accueilli investisseurs et analystes à un Investors Day consacré à son *portefeuille de recherche et développement Vaccins*, auquel ont participé plusieurs dirigeants du Groupe. Cet événement a présenté le rôle que joue la R&D Vaccins dans la stratégie de Sanofi, dont l'objectif est de développer des produits qui soient les premiers ou les meilleurs de leur catégorie. Depuis 2019, le renforcement des investissements dans les principaux leviers de croissance de l'entreprise et la refonte du portefeuille de R&D ont permis à Sanofi de se positionner favorablement, l'entreprise avançant rapidement dans la deuxième étape de sa stratégie Play to Win. Enfin, Sanofi a réaffirmé son ambition de dégager un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 milliards d'euros dans les vaccins d'ici à 2030, grâce à l'accélération du rythme de son innovation.

Le chiffre d'affaires au premier semestre 2023 s'établit à 20 187 millions d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport au premier semestre 2022. À taux de change constants (tcc)⁽¹⁾ le chiffre d'affaires est en hausse de 4,4 %, reflétant principalement les

⁽¹⁾ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « D.3. Chiffre d'affaires ».

bonnes performances de Dupixent®. Le lancement de Nexviazyme®, ainsi que la croissance des Vaccins, notamment portée par les ventes du vaccin contre le COVID-19 participent également à ce résultat.

Le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires** de Sanofi s'établit à 3 430 millions d'euros au premier semestre 2023, contre 3 184 millions d'euros au premier semestre 2022. Le résultat net par action s'inscrit à 2,74 euros, contre 2,55 euros au premier semestre 2022. Le résultat net des activités⁽²⁾ s'établit à 4 876 millions d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport au premier semestre 2022, et le bénéfice net par action des activités (BNPA des activités⁽²⁾) à 3,90 euros, en hausse de 6,0 % par rapport au premier semestre 2022.

A.2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du premier semestre 2023, l'engagement de Sanofi en recherche et développement s'est poursuivi afin d'améliorer la qualité de vie des gens à travers le monde en mettant au point des vaccins et des médicaments innovants.

La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé *ALTUVIPIO™* (efanesoctocog alfa), premier facteur VIII de remplacement à action soutenue de sa classe pharmacothérapeutique, indiqué pour la prophylaxie de routine et le traitement ponctuel pour contrôler les épisodes hémorragiques, ainsi que pour la prise en charge péri opératoire, chez l'adulte et l'enfant atteints d'hémophilie A. *ALTUVIPIO™* est le premier et le seul traitement de l'hémophilie A permettant d'obtenir des niveaux d'activité du facteur normaux ou quasi-normaux (supérieurs à 40 %) pendant presque toute la semaine, à raison d'une dose hebdomadaire, et de réduire significativement les saignements comparativement au traitement prophylactique antérieur par facteur VIII.

L'approbation est basée sur les données de l'essai pivot de Phase 3 XTEND-1 chez l'adulte et l'adolescent atteints d'hémophilie A, récemment publiées dans le *New English Journal of Medicine*, mettent en avant son efficacité, sa sécurité, et le profil pharmacocinétique de efanescotocog alfa.

Dupixent® (dupilumab) a été approuvé dans l'Union européenne et en Chine pour le traitement de la dermatite atopique sévère de l'enfant âgé de 6 mois à 5 ans candidat à un traitement systémique. Avec cette approbation, Dupixent® est devenu le premier et le seul médicament ciblé indiqué pour le traitement des enfants de cette tranche d'âge en Europe, en Chine et aux États-Unis.

Dupixent® a également été approuvé dans l'Union européenne pour le traitement de l'œsophagite à éosinophiles de l'adulte et de l'adolescent à partir de 12 ans, pesant au moins 40 kg, qui sont inadéquatement contrôlés par des médicaments conventionnels ou y sont intolérants ou auxquels ces médicaments sont déconseillés. Avec cette approbation, Dupixent® est le premier et le seul médicament ciblé indiqué expressément pour le traitement de l'œsophagite à éosinophiles en Europe et aux États-Unis.

La FDA a accepté d'examiner la demande de licence de produit biologique supplémentaire (sBLA) relative à *Dupixent®* pour le traitement des adultes et adolescents à partir de 12 ans souffrant d'urticaire chronique spontanée (UCS) inadéquatement contrôlée par des médicaments conventionnels (antihistaminiques anti-H1), dont le rendu de la décision est prévu le 22 octobre 2023. Une demande a également été soumise à l'Agence Japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (PMDA).

Nirsevimab (qui sera commercialisé sous le nom de *Beyfortus™* (nirsevimab), a été approuvé en Europe, au Royaume-Uni ainsi qu'au Canada (voir également C/Événements postérieurs au 30 juin 2023). Il a également été accepté pour une « revue prioritaire » en Chine et soumis au Japon.

Le 8 juin 2023, le Comité consultatif sur les médicaments antimicrobiens (Antimicrobial Drugs Advisory Committee, AMDAC) de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a jugé, à l'unanimité, que le rapport bénéfice/risque du *nirsevimab* était favorable pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons nés pendant la saison de circulation du VRS ou qui entament leur première saison d'exposition à ce virus. Le Comité s'est également prononcé favorablement sur le bénéfice/risque du nirsevimab chez les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui restent exposés à un risque d'infection sévère par le VRS au cours de leur deuxième saison d'exposition au virus.

Dupixent® a démontré une diminution cliniquement et hautement significative de 30 % des exacerbations aiguës modérées ou sévères de la BPCO (symptômes respiratoires aggravant rapides et aigus) lors de l'étude pivot BOREAS, ainsi qu'une amélioration significative de la fonction pulmonaire, de la qualité de vie, et des symptômes respiratoires de la BPCO. Les détails d'efficacité et sécurité de cette étude ont été présentés lors de la Conférence de l'American Thoracic Society (ATS), et publiés dans le *New England Journal of Medicine*. Une seconde étude de Phase 3 évaluant Dupixent® dans la BPCO est en cours, avec des données prévues en 2024.

Les résultats positifs de deux essais de phase 3 de *Dupixent®* chez des adultes atteints de prurigo nodulaire non contrôlé ont été publiés dans *Nature Medicine*. Ces premiers résultats de phase 3 publiés montrent que Dupixent® réduit significativement les démangeaisons (critère principal) et les lésions cutanées par rapport au placebo. Dupixent® a également amélioré de manière significative la qualité de vie liée à la santé tout en réduisant les mesures de la douleur cutanée et les symptômes d'anxiété/de dépression. Les résultats des essais ont servi de base à l'approbation du Dupixent® par la FDA en septembre 2022 et par l'Agence européenne des médicaments (EMA) en décembre 2022. Dupixent est le seul produit biologique approuvé pour le traitement du prurigo nodulaire aux États-Unis et dans l'Union européenne.

L'étude de Phase 3 évaluant *Dupixent®* dans l'urticaire au froid chronique (LIBERTY-CINDU) n'a pas atteint ses critères d'efficacité prédéfinis pour la poursuite du programme.

Les programmes de *Dupixent®* en rhinosinusite fongique allergique et en rhinosinusite chronique sans polypes ont été arrêtées suite à une priorisation du portefeuille de produits.

⁽²⁾ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « D.2. Résultat net des activités ».

Itepekimab, un anticorps monoclonal entièrement humain se fixant et inhibant l'interleukine 33 (IL-33), initiatrice et amplificatrice de l'inflammation responsable de la BPCO, a passé l'évaluation de futilité lors d'une récente analyse intérimaire des études du programme AERIFY. L'analyse a été conduite par un comité indépendant de surveillance et de suivi des données (IDMC), Sanofi n'ayant pas accès aux données. Les données précliniques évaluant l'inhibition de la cascade de signalisation de l'IL-33, ainsi que son rôle dans l'inflammation des voies respiratoires et de la modulation pulmonaire ont été présentées au congrès de l'ATS.

De nouvelles données sur le *tolebrutinib* issues d'un partenariat collaboratif de recherche et développement avec le National Institute of Neurological Disorders and Stroke (NINDS), ont montré un impact significatif sur des biomarqueurs neuroinflammatoires du système nerveux central associés à la progression de la maladie, soulignant son potentiel à freiner la survenue de troubles incapacitants et répondre ainsi à un besoin non satisfait dans la sclérose en plaque. Ces données ont été présentées au Forum 2023 de l'Americas Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ACTRIMS).

Les résultats des études ATLAS-INH et ATLAS A/B, évaluant l'efficacité et la sécurité de *fitusiran*, un ARN interférent expérimental pour le traitement prophylactique de l'hémophilie A ou B, de l'adulte et de l'adolescent, confirmant le potentiel de ce médicament expérimental à transformer la prise en charge de l'hémophilie en répondant à des besoins non pourvus dans tous les types d'hémophilie, avec ou sans inhibiteurs, ont été publiés respectivement dans *The Lancet* et *The Lancet Haematology*.

Les données de l'étude d'extension à long terme de Phase 3 COMET montrant l'effet soutenu de *Nexviazyme*® pendant près de trois ans chez les patients atteints de la forme tardive de la maladie de Pompe n'ayant jamais été traités auparavant ou ayant été passés sous traitement par alglucosidase alpha, ont été présentées au WORLDSymposium™.

De nouvelles données de l'essai clinique de phase 3b HARMONIE montrant une réduction de 83,21 % des hospitalisations pour infections des voies respiratoires inférieures dues au VRS, chez les nourrissons de moins de 12 mois ayant reçu une seule dose de nirsevimab, comparativement aux nourrissons n'ayant reçu aucun traitement préventif contre le VRS, ont été présentées au 41ème Congrès annuel de la Société européenne pour les maladies infectieuses pédiatriques (ESPID).

De plus, l'étude pivot de Phase 3 XTEND-Kids évaluant la sécurité, l'efficacité et le profil pharmacocinétique d'*AL TUVIIO*™, à raison d'une dose prophylactique hebdomadaire, chez des enfants âgés de moins 12 ans atteints d'hémophilie A sévère préalablement traités, a atteint son critère d'évaluation primaire de sécurité, avec aucun inhibiteur du facteur VIII détecté.

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement est présentée en annexe à la section G/ ci-après.

A.3. AUTRES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

A.3.1. GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Sanofi s'est réunie le 25 mai 2023, au Palais des Congrès - 75017 Paris, sous la présidence de Serge Weinberg, dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de la réunion. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires. L'Assemblée a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2022. L'assemblée a décidé de distribuer un dividende annuel ordinaire, de 3,56 euros par action. L'Assemblée a également approuvé la nomination de Frédéric Oudéa, censeur, en qualité d'administrateur indépendant. Le Conseil d'administration qui s'est tenu le même jour a nommé Frédéric Oudéa en qualité de Président du Conseil d'administration, prenant ainsi la succession de Serge Weinberg, dont le mandat ne pouvait être renouvelé du fait de l'atteinte de la limite d'âge prévue par les statuts. Sur proposition du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, Frédéric Oudéa a été nommé président du Comité de Réflexion Stratégique, membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE et du Comité Scientifique. Le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs, dont six femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il reste très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

A.3.2. LITIGES ET ARBITRAGES

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET LITIGES ASSOCIÉS

L'enquête initiée par le Bureau du Procureur général de l'État de New York relative aux pratiques commerciales et la promotion de Sanofi pour ses insulines et/ou Lantus® a été clôturée.

LITIGES LIÉS À L'INSULINE

Litige antitrust Mylan vs Sanofi

En mai 2023, Mylan Pharmaceuticals Inc., Mylan Specialty L. P. et Mylan Inc. (« Mylan ») ont intenté une action en justice à l'encontre de Sanofi-Aventis US LLC, Sanofi S. A., Aventis Pharma S.A. et Sanofi-Aventis Puerto Rico (« Sanofi ») devant le tribunal de district ouest de Pennsylvanie (*Western District of Pennsylvania*) pour infractions alléguées du droit de la concurrence relatives à l'insuline de Mylan Semglee®.

A.3.3. AUTRES

Le 1^{er} juin 2023, Sanofi a lancé Action 2023, son plan mondial d'actionnariat salarié ouvert à 84 000 salariés dans 56 pays. À l'instar des opérations menées depuis 2013, cette opération témoigne de la volonté renouvelée de Sanofi et de son Conseil d'administration d'associer l'ensemble des salariés, dans tous ses territoires géographiques, au développement futur et aux résultats de l'entreprise.

Les actions ont été proposées au prix de souscription de 79,58 euros, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action Sanofi du 3 mai au 30 mai 2023. Par ailleurs, pour cinq actions souscrites, les salariés ont eu la possibilité de recevoir une action gratuite (dans la limite de quatre actions gratuites par employé). Enfin, chaque salarié a pu souscrire jusqu'à 1 500 actions Sanofi dans la limite légale d'un montant maximum de souscription n'excédant pas 25 % de leur rémunération brute annuelle, déduction faite des versements volontaires déjà effectués au titre des dispositifs d'épargne salariale (Plan d'épargne Groupe, et/ou Plan collectif d'épargne pour la retraite) au cours de l'année 2023.

B/ AVANCEES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Obtention de la certification B Corp par Sanofi CHC Amérique du Nord en reconnaissance de ses programmes environnementaux et sociaux ambitieux

Sanofi Consumer Healthcare Amérique du Nord a obtenu la certification B Corp, devenant ainsi la première grande entreprise de santé grand public à obtenir cette distinction. Sanofi CHC Amérique du Nord rejoint ainsi la communauté en plein essor des entreprises B Corp qui répondent à des normes élevées de responsabilité, de performance sociale et environnementale, et de transparence. Cette certification conforte la stratégie de développement durable de Sanofi CHC, qui est centrée sur l'accès aux soins pour une population en meilleure santé et une planète plus saine.

Voici quelques illustrations des progrès de Sanofi CHC Amérique du Nord en matière de développement durable :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) du site industriel nord-américain de 77 % en 2022 par rapport à 2019 ;
- Alimentation en électricité 100% renouvelable du site industriel nord-américain depuis 2020 en ligne avec l'objectif d'atteindre 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2025 pour tous les sites de production de Sanofi CHC ;
- 41% des postes de direction occupés par des femmes en ligne avec l'objectif d'atteindre la parité hommes-femmes dans tous les postes de direction d'ici 2025 ;
- Partenariat avec KidSport Canada pour offrir aux jeunes canadiens de milieux défavorisés un accès à des événements sportifs pour contribuer à l'objectif d'améliorer la santé de 5 millions de personnes dans le monde d'ici 2030.

Sanofi poursuit ses progrès pour améliorer l'accès aux médicaments

Sanofi s'associe au ministère de la Santé du Ghana pour améliorer l'accès aux soins du diabète

Afin de créer des solutions adaptées au contexte local, Sanofi lance un nouveau modèle d'affaires dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire pour améliorer l'accès aux soins du diabète. Les pays sont choisis en fonction de l'engagement de leur gouvernement à lutter contre les maladies non transmissibles (MNT), de la priorité accordée au diabète dans leur programme de santé et de l'intérêt du gouvernement à incorporer les insulines analogues, récemment incluses dans la liste modélisée de l'OMS des médicaments essentiels (LME).

Ces partenariats innovants avec les autorités de santé fourniront une première structure, qui permettra ensuite de développer le programme dans le pays pilote et de l'étendre à d'autres pays au cours des trois à cinq prochaines années. En déployant ce nouveau modèle d'affaires, nous avons pour objectif d'améliorer la vie de 190 000 personnes atteintes de diabète de type 1 ou de type 2 au cours des cinq prochaines années.

Le partenariat récemment signé entre le Ghana et Sanofi, mis en œuvre par l'entité commerciale Médecine Générale de Sanofi, en étroite collaboration avec le ministère de la santé du Ghana et d'autres parties prenantes et partenaires, comprend des insulines analogues de haute qualité à un prix abordable (désormais incluses dans la LME de l'OMS), la sensibilisation des patients, la formation des professionnels de la santé, des centres de soins régionaux et le développement de solutions numériques.

Sanofi plafonne le prix de son insuline à 35 dollars aux États-Unis

Sanofi a annoncé qu'il allait réduire de 78 % le prix de vente de Lantus® (insuline glargin injectable), son insuline la plus prescrite aux États-Unis. L'entreprise fixera également un plafond de 35 dollars sur le reste à charge de Lantus® tous les patients qui bénéficient d'une assurance santé, soulignant ainsi son engagement de longue date de garantir un accès abordable aux médicaments. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2024.

Sanofi continuera à proposer différents programmes pour garantir l'accès et l'accessibilité financière aux patients en fonction de leur situation en matière d'assurance santé. Notre gamme de programmes innovants comprend :

- 100 % des assurés sont éligibles aux programmes d'aide au paiement du reste à charge de Sanofi, indépendamment de leur revenu ou de leur régime d'assurance. En 2022, ces programmes ont permis à la majorité des patients participants de limiter leur dépenses à 15 dollars ou moins pour leurs médicaments contre le diabète, pour un approvisionnement de 30 jours.
- 100 % des personnes non assurées sont éligibles au programme d'économies Insulins Valyou - quel que soit leur niveau de revenu - ce qui leur permet d'acheter une ou plusieurs insulines Sanofi à 35 dollars pour un approvisionnement de 30 jours.
- Nous fournissons également des médicaments gratuits aux patients qualifiés à revenu faible ou moyen dans le cadre du programme Sanofi Patient Connection. Certaines personnes confrontées à des difficultés financières inattendues peuvent

bénéficier d'un approvisionnement unique et immédiat d'un mois de leur médicament Sanofi en attendant que leur demande soit traitée.

Pour en savoir plus sur l'approche transparente de Sanofi en matière de prix aux États-Unis, consultez notre rapport 2023 sur les prix aux États-Unis.

Un Million de Conversations

Un Million de Conversations est une initiative mondiale de Sanofi visant à renforcer la confiance des personnes sous-représentées, stéréotypées ou discriminées envers le monde de la santé. Plus particulièrement les groupes ethniques minoritaires, les femmes, les personnes en situation de handicap et celles identifiées comme LGBTQ+. Sanofi souhaite contribuer à la formation de la prochaine nouvelle génération des acteurs de la santé afin qu'elle reflète la diversité de nos sociétés.

En partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier, la bourse Sanofi NextGen identifiera chaque année jusqu'à 100 nouveaux étudiants talentueux issus de communautés sous représentées, stéréotypées ou discriminées. Les boursiers sélectionnés recevront un financement qui couvrira une partie de leurs frais universitaires et frais de vie. Ils bénéficieront également de tutorats dédiés au leadership, d'un soutien au développement, d'un mentorat, d'offres de stages et d'une possible offre d'emploi une fois leur diplôme obtenu.

Objectifs d'inclusivité mis en place dans les essais cliniques avec 45% des essais atteignant au moins un objectif aux Etats-Unis

Sanofi s'efforce de concevoir des essais cliniques inclusifs qui reflètent la diversité des populations de patients touchés par la maladie étudiée. Sanofi s'associe aux groupes de minorités raciales et ethniques historiquement sous-représentées ainsi qu'aux autres groupes marginalisés pour éliminer les obstacles à l'accès aux soins.

Avant de lancer un essai, Sanofi dresse un panorama complet de la maladie étudiée, allant des données démographiques sur la maladie à l'expérience des patients. Ces informations comprennent aussi les déterminants sociaux de l'accès aux soins qui conditionnent la méfiance envers les essais cliniques et les obstacles à l'accès aux soins.

En s'appuyant sur cet ensemble de critères, Sanofi fixe des objectifs d'inclusivité en fonction des données démographiques de la maladie. Enfin Sanofi met en place des objectifs d'éligibilité représentatifs, des critères d'évaluation pertinents pour les patients et des moyens de faciliter la participation des patients aux essais.

En juin 2023, 22 essais en cours aux Etats-Unis avec le recrutement du dernier patient prévu en 2023 ont rempli les critères suivants :

- 5 % des études ont atteint tous les objectifs d'inclusivité ;
- 27 % des études ont déjà atteint au moins 2 objectifs d'inclusivité ;
- 45 % des études ont déjà atteint au moins 1 objectif d'inclusivité.

Les objectifs d'inclusivité aux États-Unis sont alignés sur la démographie de la maladie pour les minorités suivantes: asiatiques, afro-américaines et hispaniques.

Sanofi poursuit la réduction de son empreinte environnementale

SBTi valide l'objectif de zéro émission nette en 2045 et le nouvel objectif de réduction du scope 3 de Sanofi

Sanofi a annoncé au quatrième trimestre 2022 qu'elle accélérerait ses efforts pour lutter contre le changement climatique et a désormais l'intention d'atteindre le zéro émission nette dans toutes ses activités (scopes 1 et 2) et dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 3) en 2045. Cet objectif a été validé par le SBTi, de même que l'objectif actualisé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 3) de -30% d'ici 2030 par rapport à notre référence de 2019.

Sanofi définit le zéro émission nette comme le fait d'atteindre un niveau de réduction des émissions de sa chaîne de valeur cohérente avec l'ampleur de la réduction nécessaire pour arriver au net zéro mondial prévu par les trajectoires de 1,5 °C, et de neutraliser l'impact de toute émission résiduelle en supprimant de manière permanente un volume équivalent de CO2.

Sanofi a inauguré son premier parc photovoltaïque en autoconsommation sur son site de Montpellier en France

Sanofi et EDF ENR ont inauguré un nouveau parc photovoltaïque de 3,3 hectares sur le site de recherche et développement de Sanofi à Montpellier. L'électricité produite depuis février 2023 est entièrement autoconsommée par le site.

Avec une production annuelle d'électricité de 5 490 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 4 000 habitants, ce parc photovoltaïque, qui sera complété par une centrale au sol en 2024, couvre 17,5 % des besoins annuels en électricité du site. Le reste de ces besoins est couvert par un approvisionnement en électricité 100% renouvelable.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre ambition plus large d'utiliser une électricité 100 % renouvelable d'ici 2030 dans le monde entier. Outre le site de Montpellier, d'autres installations de centrales solaires à grande échelle sont prévues en France, sur le site d'Aramon en juillet 2023, sur le site d'Ambarès en 2024 et sur le site de Sisteron dans un avenir proche. Des centrales similaires sont déjà en fonctionnement sur les sites de Virginia en Australie, Goa en Inde et Scoppito en Italie.

Projets pilotes de reprise des stylos injecteurs d'insuline lancés dans 2 pays européens

Dans le cadre de ses engagements en matière d'éco-conception, Sanofi développe des solutions pour mieux gérer les déchets liés à la fin de vie de ses produits. Dans plusieurs pays, des programmes de reprise ont été lancés afin de collecter des stylos injecteurs d'insuline et les recycler.

En Allemagne, Sanofi a lancé une première collaboration avec 35 pharmacies à Berlin depuis avril 2023, avec pour objectif d'étendre ce programme à l'ensemble du pays. Ce projet pilote vise un taux de reprise de 30 % des stylos injecteurs SoloStars® en un an.

Au Danemark, Sanofi s'est associé à Novo Nordisk, Eli Lilly et MSD pour lancer la première initiative intersectorielle sur le recyclage des stylos injecteurs d'insuline. La collaboration a été lancée au Danemark, en raison des infrastructures de recyclage préexistantes dans le pays. Les quatre sociétés mettent sur le marché environ 6 millions de stylos injecteurs chaque année au Danemark. L'ambition de ce projet est de recycler 25 % de tous les stylos injecteurs distribués par les quatre sociétés au Danemark pour la première année. Cet objectif correspond à 25 tonnes de déchets plastique.

Tableau de bord RSE à Q2 2023

Veuillez référer au communiqué de presse des résultats de Q2 2023 appendices ESG pour notre reporting RSE.

C/ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023

Le 17 juillet 2023, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé le *Beyfortus™* (nirsevimab-alip) de Sanofi et AstraZeneca pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS), chez les nouveau-nés et nourrissons nés pendant la saison virale ou au début de leur première saison d'exposition au virus, ainsi que chez les enfants jusqu'à 24 mois qui restent vulnérables à une infection sévère par le VRS pendant leur deuxième saison d'exposition au virus. Les deux entreprises prévoient de commercialiser Beyfortus™ (nirsevimab) sur le marché américain avant le début de la prochaine saison virale (2023-2024).

Le 20 juillet 2023, Sanofi a signé un accord de collaboration avec *Recludix Pharma* en vue de développer et de commercialiser de nouveaux inhibiteurs STAT6 destinés aux patients souffrant de maladies immunologiques et inflammatoires. Aux termes de cet accord, Sanofi effectuera un paiement initial de 75 millions de dollars et pourra verser jusqu'à environ 1,2 milliard de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs. Par ailleurs, Recludix Pharma recevrait également des redevances sur les ventes de produits commercialisés et dispose d'une option pour participer à parts égales avec Sanofi au partage des profits/pertes futurs aux États-Unis.

Le 27 juillet 2023, Sanofi a conclu un accord en vue de l'acquisition de l'entreprise privée *QRIB intermediate Holdings, LLC* qui détient Qunol®, une marque américaine leader sur le marché de la santé et du bien-être pour un prix d'acquisition payable en numéraire d'environ 1,4 milliard de dollars. Cette opération renforcera la gamme des vitamines, minéraux et suppléments (VMS) de l'activité Santé Grand Public de Sanofi. L'acquisition devrait être conclue au troisième trimestre de 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles et, en particulier, de l'approbation des autorités compétentes, à la suite de quoi Sanofi disposerait du contrôle de l'entreprise QRIB intermediate Holdings, LLC.

D/ COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2023

Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2022 et 2023

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2022 (6 mois)	en % des ventes
Chiffre d'affaires	20 187	100,0 %	19 790	100,0 %
Autres revenus	1 358	6,7 %	1 005	5,1 %
Coûts des ventes	(6 347)	(31,4 %)	(6 130)	(31,0 %)
Marge brute	15 198	75,3 %	14 665	74,1 %
Frais de recherche et développement	(3 193)	(15,8 %)	(3 147)	(15,9 %)
Frais commerciaux et généraux	(5 182)	(25,7 %)	(4 953)	(25,0 %)
Autres produits d'exploitation	617		416	
Autres charges d'exploitation	(1 422)		(1 204)	
Amortissements des incorporels	(1 035)		(910)	
Dépréciations des incorporels	(15)		(87)	
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(26)		(17)	
Coûts de restructuration et assimilés	(547)		(792)	
Autres gains et pertes, litiges	(73)		(142)	
Résultat opérationnel	4 322	21,4 %	3 829	19,3 %
Charges financières	(370)		(189)	
Produits financiers	286		34	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	4 238	21,0 %	3 674	18,6 %
Charges d'impôts	(730)		(495)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(52)		58	
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 456	17,1 %	3 237	16,4 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	26		53	
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	3 430	17,0 %	3 184	16,1 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 249,9		1 250,0	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 254,5		1 255,3	
▪ Résultat de base par action (en euros)	2,74		2,55	
▪ Résultat dilué par action (en euros)	2,73		2,54	

D.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

D.1.1. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel de Sanofi. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, selon des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels, en application de la norme IFRS 8, est également présentée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés condensés.

En 2022, Sanofi présentait trois secteurs opérationnels (Pharmacie, Vaccins et Santé Grand Public). Les coûts des fonctions support globales (*Affaires Corporate*, Finances, *People & Culture*, Affaires Juridiques, Éthique et Intégrité des Affaires, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, etc.) gérés essentiellement de manière centralisée, étaient reportés dans la rubrique « Autres ».

En 2023, Sanofi a revu la présentation de son information sectorielle à la suite de l'adaptation de son reporting interne reflétant, d'une part, l'avancement de l'exécution de la stratégie « Play to Win » poursuivant la création de l'Entité autonome (GBU) Santé Grand Public, désormais dotée, en plus des fonctions de recherche, développement et production intégrées, de fonctions support globales dédiées (notamment Finance, *People & Culture*, Affaires Juridiques, Éthique et Intégrité des Affaires, Solutions et Technologies de l'information et *Global Business Services*, etc.) et, d'autre part, l'évolution de l'organisation de la fonction globale *Manufacturing & Supply* (auparavant Affaires industrielles) du Groupe.

En conséquence, l'information sectorielle de Sanofi se constitue, à compter du 1er janvier 2023, de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

Le secteur opérationnel Biopharma comprend, les opérations commerciales, les activités de recherche, de développement et de production relatives aux franchises Médecine de Spécialité, Médecine Générale et à l'activité Vaccins, pour l'ensemble des territoires géographiques. Le résultat sectoriel inclut les coûts des fonctions support globales ne relevant pas de la responsabilité managériale de la GBU Santé Grand Public.

Le secteur opérationnel Santé Grand Public comprend les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, les activités de recherche, développement et production ainsi que les fonctions support globales dédiées au secteur et mentionnées précédemment pour l'ensemble des territoires géographiques. Le résultat sectoriel de la GBU Santé Grand Public inclut l'ensemble des coûts encourus des fonctions support globales imputables à la conduite de ses activités.

La section « Autres » comprend les éléments de réconciliation tels que, principalement, le résultat lié aux opérations centralisées de couverture du risque de change non allouable aux secteurs opérationnels et des gains ou pertes portant sur des engagements conservés relatifs à des activités cédées dans le passé.

D.1.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources. La définition de cet indicateur ainsi que le tableau de réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence**, sont présentés à la note B.20.1.2 aux comptes semestriels consolidés condensés.

Au premier semestre 2023, le « Résultat opérationnel des activités » s'est établi à 6 059 millions d'euros, contre 5 818 millions d'euros au premier semestre 2022, et la « Marge opérationnelle des activités » à 30,0 %, contre 29,4 % au premier semestre 2022. La « Marge opérationnelle des activités » est un indicateur alternatif de performance défini comme le ratio entre le « Résultat opérationnel des activités » et le chiffre d'affaires du Groupe.

Étant donné que le « Résultat opérationnel des activités » et la « Marge opérationnelle des activités » sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

D.2. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS

Sanofi estime que la présentation du « Résultat net des activités » facilite la compréhension de sa performance opérationnelle par la direction et les investisseurs. Cet indicateur alternatif de performance est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » duquel sont déduites les charges financières nettes et la charge d'impôts liée à ce résultat.

Au premier semestre 2023, le « Résultat net des activités » atteint 4 876 millions d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport au premier semestre 2022 (4 594 millions d'euros). Il représente 24,2 % du chiffre d'affaires contre 23,2 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2022.

Sanofi présente également un « Bénéfice net par action des activités » (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur alternatif de performance que Sanofi définit comme le « Résultat net des activités » divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 3,90 euros au premier semestre 2023, contre 3,68 euros au premier semestre 2022, en hausse de 6,0 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 249,9 millions au premier semestre 2023, contre 1 250,0 millions au premier semestre 2022.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le « Résultat net des activités » :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	6 059	5 818	13 040
Charges et produits financiers	(49)	(155)	(234)
Charges d'impôts	(1134)	(1 069)	(2 465)
Résultat net des activités	4 876	4 594	10 341

Le « Résultat net des activités » correspond au **Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** (conforme au référentiel IFRS) excluant les éléments suivants :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajustement de la juste valeur de complément de prix lié à un regroupement d'entreprises (IFRS3) ou à une cession d'activité ;
- charge résultant de la réévaluation des stocks à la suite d'un regroupement d'entreprises (IFRS3) ;
- coûts de restructuration et assimilés (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Coûts de restructuration et assimilés**) ;
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures présentées sur la ligne du compte de résultat consolidé **Autres gains et pertes, litiges**) ;
- autres coûts ou provisions sur litiges (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé **Autres gains et pertes, litiges**) ;
- paiements initiaux et d'étapes réglementaires comptabilisés en **Autres produits d'exploitation**, liés à des opérations ne relevant pas de l'activité ordinaire de Sanofi ;
- (produits)/charges relatifs aux dettes financières comptabilisées au coût amorti non-incluses dans l'endettement net ;
- effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que l'impact des litiges fiscaux majeurs ;
- quote-part de société mise en équivalence à l'exception des coentreprises et des entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique ;
- la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 31 décembre 2022 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	3 430	3 184	8 371
Amortissement des incorporels ^(a)	1 035	910	2 053
Dépréciation des incorporels	15	87	(454)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	33	52	53
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	5	3	3
Produits résultant de l'octroi de licences ^(c)	—	—	(952)
Coûts de restructuration et assimilés	547	792	1 336
Autres gains et pertes, et litiges ^(b)	73	142	370
(Produits)/Charges financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette	35	—	—
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus :	(404)	(573)	(459)
▪ liés aux amortissements et dépréciations des incorporels	(226)	(218)	(268)
▪ liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix	(6)	(18)	(9)
▪ liés aux coûts de restructuration et assimilés	(157)	(199)	(231)
▪ autres effets d'impôt	(15)	(138)	49
Autres éléments ^(d)	107	(3)	20
Résultat net des activités	4 876	4 594	10 341
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 249,9	1 250,0	1 251,9
Résultat de base par action (en euros)	2,74	2,55	6,69
Éléments de réconciliation par action (en euros)	1,16	1,13	1,57
Bénéfice net par action (BNPA) des activités (en euros)	3,90	3,68	8,26

(a) Dont charge d'amortissement liée à l'impact de la comptabilisation des incorporels évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition : 993 millions d'euros au premier semestre 2023, 858 millions d'euros au premier semestre 2022 et 1 726 millions d'euros pour l'année 2022.

(b) Au premier semestre 2022, cette ligne comprend la plus-value de déconsolidation d'EUROAPI avant impôt (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) et une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige.

(c) Paiement initial de 900 millions de dollars (T3 2022) et étape réglementaire de 100 millions de dollars (T4 2022) liés à l'octroi de la licence Libtayo®, comptabilisés dans la ligne **Autres produits d'exploitation** du compte de résultat.

(d) Au 30 juin 2023, une perte de valeur d'un montant de 91 millions d'euros a été comptabilisée sur la participation mise en équivalence EUROAPI compte tenu de la baisse du cours de bourse depuis mars 2023. Le montant de la perte a été déterminé sur la base du cours de bourse au 30 juin 2023 (10,5€).

Les principaux éléments de réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le **Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** sont liés (i) aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises, en particulier à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) et (ii) aux impacts liés aux restructurations ou à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs. Sanofi estime que l'exclusion de ces impacts permet aux investisseurs de mieux comprendre la performance économique sous-jacente, considérant que l'exclusion de ces éléments permet de mieux refléter la performance opérationnelle courante de l'entreprise.

Ainsi, Sanofi considère que l'élimination des charges liées aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises (en particulier l'amortissement et la dépréciation de certains actifs incorporels) facilite la comparaison de sa performance opérationnelle avec celle de ses pairs du secteur pharmaceutique.

Sanofi considère que l'élimination des autres effets liés aux regroupements d'entreprises (tels que les coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis et évalués à leur juste valeur à la suite d'acquisitions par regroupement d'entreprises), améliore également la lecture de la performance opérationnelle courante.

L'élimination des coûts de restructuration et assimilés améliore la comparabilité avec nos pairs, car ces coûts sont engagés dans le cadre de processus de réorganisation et de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise.

Enfin, Sanofi considère que l'élimination des effets liés à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs (les gains et pertes majeurs sur cessions, ainsi que les coûts et provisions relatifs à des litiges importants et tout autre élément non récurrent majeur) facilite la comparaison d'une période à l'autre.

Sanofi rappelle toutefois aux investisseurs que le résultat net des activités ne devrait pas être examiné séparément, ni à la place du **Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** conforme aux normes IFRS. De plus, l'entreprise encourage vivement les investisseurs et les investisseurs potentiels à ne pas se fier à une seule mesure financière, mais à examiner attentivement et dans leur intégralité les états financiers consolidés du présent rapport (y compris les notes annexes).

Compte tenu des limites significatives mentionnées ci-dessus, le « Résultat net des activités » ne doit être utilisé qu'en complément des informations financières présentées selon les normes IFRS. Sanofi veille à ce que ses rapports contiennent suffisamment d'informations pour permettre aux lecteurs de comprendre pleinement tous les ajustements apportés au « Résultat net des activités ».

Le « Résultat net des activités » et le « BNPA des activités » étant des indicateurs alternatifs de performance, ils ne peuvent être directement comparés aux mesures financières des autres sociétés qui utilisent le même indicateur alternatif de performance ou un indicateur semblable.

D.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Sanofi s'établit à 20 187 millions d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport au premier semestre 2022. Les variations de taux de change ont eu une incidence négative de 2,4 points de pourcentage, principalement du fait de l'effet négatif du taux du peso argentin, de la lire turque et du yuan chinois. À taux de change constants (tcc, voir définition ci-dessous), le chiffre d'affaires est en hausse de 4,4 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®. Le lancement de Nexviazyme®, ainsi que la croissance des Vaccins, notamment portée par les ventes du vaccin contre le COVID-19 participent également à ce résultat.

Tableau de passage du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires à changes constants

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Évolution
Chiffre d'affaires	20 187	19 790	+2,0 %
Impact des variations de taux de change	468		
Chiffre d'affaires à changes constants	20 655	19 790	+4,4 %

La référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants ou, à taux de change constants (tcc), signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

D.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires de l'activité Biopharma et de l'activité Santé Grand Public.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	(a)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Activité Biopharma	17 467	17 147		+1,9%	+4,1%
Activité Santé Grand Public	2 720	2 643		+2,9%	+6,1%
Total chiffre d'affaires	20 187	19 790		+2,0%	+4,4%

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

D.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITE OPERATIONNELLE MONDIALE, FRANCHISE, REGION ET PRODUIT

Le chiffre d'affaires par principaux produits et par zone géographique est ventilé comme suit :

(en million d'euros)	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	États- Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du Monde	Var. TCC
Dupixent®	4 878	+36,7 %	+36,4 %	3 682	+37,7 %	587	+31,1 %	609	+36,5 %
Aubagio®	635	-38,2 %	-37,6 %	348	-50,9 %	249	-7,1 %	38	-32,2 %
Myozyme®/ Lumizyme®	436	-9,0 %	-10,5 %	135	-17,8 %	181	-11,7 %	120	+7,6 %
Fabrazyme®	496	+10,7 %	+8,3 %	251	+12,7 %	122	+6,0 %	123	+11,6 %
Cerezyme®	377	+11,7 %	+2,7 %	94	-1,1 %	120	-4,0 %	163	+33,3 %
Eloctate®	248	-14,1 %	-14,8 %	183	-21,6 %	—	— %	65	+15,3 %
Alprolix®	260	+9,7 %	+9,7 %	215	+7,6 %	—	— %	45	+20,5 %
Nexviazyme®	184	+153,4 %	+152,1 %	123	+93,7 %	42	+1300,0 %	19	+200,0 %
Jevtana®	176	-12,3 %	-13,3 %	128	-10,6 %	8	-57,9 %	40	+2,4 %
Sarclisa®	181	+43,4 %	+40,3 %	76	+38,2 %	56	+47,4 %	49	+47,2 %
Kevzara®	165	-2,9 %	-4,1 %	87	-3,3 %	54	+3,8 %	24	-13,8 %
Cerdelga®	150	+8,6 %	+7,9 %	83	+9,3 %	59	+7,3 %	8	+11,1 %
Aldurazyme®	150	+18,0 %	+12,8 %	34	+17,2 %	42	-6,7 %	74	+37,3 %
Cablivi®	113	+17,5 %	+16,5 %	58	+18,8 %	49	+4,3 %	6	+300,0 %
Fasturtec®	90	+4,7 %	+4,7 %	58	+7,4 %	23	-4,2 %	9	+12,5 %
Enjaymo™	33	+750,0 %	+725,0 %	19	+375,0 %	4	— %	10	— %
Xenpozyme™	38	+1800,0 %	+1800,0 %	21	— %	15	+650,0 %	2	— %
ALTUVIPIO™	19	— %	— %	17	— %	—	— %	2	— %
Autres	62	-60,6 %	-63,5 %	10	-47,4 %	10	-87,8 %	42	-31,9 %
Médecine de spécialités	8 691	+14,8 %	+13,7 %	5 622	+15,4 %	1 621	+6,1 %	1 448	+23,0 %
Lovenox®	607	-11,6 %	-15,0 %	5	-28,6 %	329	-6,2 %	273	-16,7 %
Toujeo®	580	+9,8 %	+7,2 %	118	-9,4 %	221	+5,7 %	241	+26,2 %
Plavix®	476	-0,2 %	-6,3 %	4	-20,0 %	48	-5,8 %	424	+0,7 %
Thymoglobulin®	243	+18,6 %	+15,7 %	149	+22,3 %	19	+17,6 %	75	+12,5 %
Praluent®	189	-2,5 %	-4,1 %	(1)	-101,8 %	142	+32,4 %	48	+47,1 %
Multaq®	164	-8,4 %	-7,9 %	147	-9,4 %	7	-22,2 %	10	+22,2 %
Rezurock®	141	+66,7 %	+67,9 %	140	+65,5 %	2	— %	(1)	— %
Mozobil®	136	+10,5 %	+9,7 %	84	+16,9 %	36	+16,1 %	16	-18,2 %
Soliqua® / Suliqua®	106	+0,9 %	0,0 %	45	-21,4 %	17	+20,0 %	44	+28,6 %
Autres produits stratégiques	540	+1,3 %	-0,6 %	71	-18,6 %	190	+4,4 %	279	+5,5 %
Total produits stratégiques	3 182	+2,0 %	-0,7 %	762	-2,6 %	1 011	+4,2 %	1 409	+3,0 %
Lantus®	800	-34,5 %	-37,1 %	180	-58,8 %	191	-13,9 %	429	-25,2 %
Aprovel®/Avapro®	214	-10,6 %	-12,7 %	3	— %	40	-4,8 %	171	-12,0 %
Autres produits non stratégiques	1 910	-11,0 %	-15,9 %	139	-31,1 %	497	-15,3 %	1 274	-6,5 %
Total produits non stratégiques	2 924	-18,8 %	-22,8 %	322	-49,8 %	728	-14,5 %	1 874	-12,1 %
Ventes Industrielles	280	-12,3 %	-11,4 %	3	-76,9 %	264	-10,9 %	13	+33,3 %
Médecine Générale	6 386	-9,4 %	-12,6 %	1 087	-24,2 %	2 003	-5,4 %	3 296	-6,1 %
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH)	1154	+0,3 %	-4,0 %	200	-12,5 %	148	-7,5 %	806	+5,4 %
Vaccins Méningite, voyageurs et endémiques	519	+3,5 %	+2,2 %	248	-4,6 %	71	+47,9 %	200	+3,5 %
Vaccins Rappels (Adacel® inclus)	274	+5,4 %	+5,0 %	147	+1,4 %	83	+12,2 %	44	+7,0 %
Vaccins Grippe	162	-4,4 %	-10,5 %	19	+58,3 %	37	— %	106	-11,4 %
Total Vaccins	2 390	+11,9 %	+8,7 %	657	-4,0 %	570	+77,9 %	1 163	+3,3 %
Biopharma	17 467	+4,1 %	+1,9 %	7 366	+5,4 %	4 194	+5,7 %	5 907	+1,6 %
Santé digestive	814	+18,3 %	+12,1 %	69	+9,7 %	285	+14,3 %	460	+22,1 %
Douleur	559	-1,7 %	-4,0 %	89	-14,6 %	254	-2,7 %	216	+5,5 %
Allergie	446	+4,1 %	+2,8 %	246	-3,2 %	49	+32,4 %	151	+9,5 %
Bien-être physique et mental	297	+1,3 %	-0,7 %	23	-4,2 %	70	— %	204	+2,5 %
Hygiène personnelle	276	-1,4 %	-1,1 %	205	-3,3 %	1	— %	70	+4,3 %
Toux & Rhume	256	+20,1 %	+16,9 %	—	— %	157	+28,7 %	99	+9,3 %
Autres	71	-25,0 %	-31,7 %	(10)	+400,0 %	23	-35,1 %	58	-7,2 %
Total Santé Grand Public	2 720	+6,1 %	+2,9 %	622	-5,1 %	840	+8,2 %	1 258	+10,6 %
Total Sanofi	20 187	+4,4 %	+2,0 %	7 988	+4,5 %	5 034	+6,1 %	7 165	+3,1 %

D.3.3. ACTIVITE BIOPHARMA

Les segments de Biopharma comprennent la Médecine de Spécialité, la Médecine Générale ainsi que l'activité Vaccins.

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de l'activité Biopharma, atteint 17 467 millions d'euros, soit une hausse de 1,9 % à données publiées et de 4,1% à changes constants.

La hausse de 705 millions d'euros par rapport au premier semestre 2022 reflète un effet de change négatif de 385 millions d'euros, ainsi que les effets suivants, à taux de changes constants :

- les performances positives de Dupixent® (+1 312 millions d'euros), ainsi que des Vaccins (+262 millions d'euros) ;
- et la performance négative des Produits non Stratégiques de la franchise Médecine générale (-713 millions d'euros) ainsi que d'Aubagio® (- 389 millions d'euros)

Les performances des produits majeurs de l'activité Biopharma sont commentées ci-après.

MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

Dupixent® (collaboration avec Regeneron) a généré un chiffre d'affaires de 4 878 millions d'euros au premier semestre 2023, soit une progression de 36,4 % à données publiées et de 36,7 % à taux de change constants. Aux États-Unis, les ventes de Dupixent® atteignent 3 682 millions d'euros au premier semestre 2023, soutenues par le maintien d'une demande forte dans ses indications homologuées, à savoir, la dermatite atopique (DA), l'asthme, la polypose nasosinusienne (PNS), l'œsophagite à éosinophiles et le prurigo nodulaire. En Europe, le chiffre d'affaires du produit au premier semestre 2023 a atteint 587 millions d'euros, soit une progression de 31,1 % tcc, soutenues par la poursuite de la croissance dans la dermatite atopique, l'asthme et la PNS. Dans la région Reste du Monde, Dupixent® a généré un chiffre d'affaires de 609 millions d'euros, en croissance de 36,5 % tcc, soutenu principalement par le Japon et la Chine.

Le chiffre d'affaires d'Aubagio® a chuté à 635 millions d'euros, soit une baisse de 38,2 % tcc, reflétant l'entrée attendue des génériques aux États-Unis à partir de mi-mars. Dans la région Reste du Monde, la baisse des ventes reflète l'effet d'une concurrence générique au Canada. En Europe, la concurrence des génériques du térimétoponide est attendue au quatrième trimestre 2023.

Le chiffre d'affaires de Myozyme® / Lumizyme® + Nexviazyme® dans le traitement de la maladie de Pompe, est en croissance de 12,1 % tcc au premier semestre 2023, à 620 millions d'euros, reflétant les remplacements de Myozyme®/Lumizyme par NEXVIAZyme® chez les patients Pompe éligibles (maladie avancée) ainsi que l'augmentation de nouveaux patients. Cette croissance est notamment entraînée par les ventes de NEXVIAZyme® aux États-Unis (123 millions d'euros) compensant le recul des ventes de Myozyme® / Lumizyme® (-17,8 % tcc, à 135 millions d'euros), ainsi que par la croissance continue des ventes de Myozyme® / Lumizyme® de la zone Reste du Monde (+7,6 % tcc, à 120 millions d'euros).

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires du traitement de la maladie de Fabry (Fabrazyme®) a atteint 496 millions d'euros, soit une hausse de 10,7 % tcc, reflétant des nouveaux patients et une croissance dans les trois régions.

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de Cerezyme® a augmenté (+11,7 % tcc), pour passer à 377 millions d'euros, porté par la performance de la zone Reste du Monde (+33,3 % tcc, à 163 millions d'euros). Les ventes de Cerdelga® ont nettement progressé (+8,6 % tcc, à 150 millions d'euros), du fait des recrutements de nouveaux patients. Au premier semestre, les ventes de la franchise maladie de Gaucher (Cerezyme® et Cerdelga®) ont augmenté de 10,9 % tcc (à 527 millions d'euros).

Les ventes d'Elctate®, indiqué dans le traitement de l'hémophilie A, ont généré 248 millions d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2023, soit un recul de 14,1 % à taux de change constants en raison de l'adoption d'ALTVIUVIOTM et des pressions concurrentielles.

Au premier semestre 2023, les ventes d'Alprolix®, indiqué dans le traitement de l'hémophilie B, ont atteint 260 millions d'euros, soit une augmentation de 9,7 % tcc, soutenues par les États-Unis et la région Reste du Monde, où les ventes du produit ont progressé respectivement de 7,6 % tcc, à 215 millions d'euros et de 20,5 % tcc, à 45 millions d'euros.

Sur cette même période, les ventes de Sarclisa® se sont élevées à 181 millions d'euros, en hausse de +43,4 % tcc, soutenues par la croissance dans les trois régions. Les ventes du produit se sont élevées à 76 millions d'euros (+38,2 % tcc) aux États-Unis et 56 millions d'euros (+47,4 % tcc) en Europe. Dans la zone Reste du Monde, les ventes ont atteint 49 millions d'euros (+47,2 % tcc).

Au premier semestre 2023, les ventes de Jevtana® ont baissé de 12,3 % tcc, à 176 millions d'euros en raison du lancement de génériques fin mars 2021 en Europe et de la baisse des ventes aux États-Unis liée à l'augmentation de la pression concurrentielle. Aux États-Unis, Jevtana® est couvert par quatre brevets : US 7,241,907, US 8,927,592, US 10,583,110 et US 10,716,777. Sanofi a intenté des actions en contrefaçon de brevet devant le Tribunal américain du District de Delaware sur le fondement de la loi Hatch-Waxman, contre les fabricants de génériques ayant déposé une demande d'approbation en faisant valoir trois brevets (le brevet '110, le brevet '777 et le brevet '592). Sanofi est parvenu à un accord à l'amiable avec la plupart des fabricants de génériques et dans le procès contre le seul défendeur restant, Sandoz, le tribunal de district a rendu en juin 2023 une décision en faveur de Sanofi, qui conclut que le brevet '777 a été violé par Sandoz et est non invalide.

Les ventes de Cablivi® se sont établies à 113 millions d'euros (+17,5 % tcc) au premier semestre, dont 58 millions d'euros aux États-Unis (+18,8 % tcc). En Europe, les ventes se sont élevées à 49 millions d'euros (+4,3 % tcc).

Les ventes d'Enjaymo™, le premier traitement pour les patients atteints de la maladie des agglutinines froides, ont atteint 33 millions d'euros au premier semestre principalement générés aux États-Unis et au Japon.

Les ventes de Xenpozyme™, premier et seul traitement des manifestations non neurologiques du déficit en sphingomyélinase acide, ont atteint 38 millions d'euros au premier semestre générés principalement aux États-Unis.

ALTUVIIO™, une nouvelle classe de facteur VIII administrée une fois par semaine pour le traitement de l'hémophilie A et conférant une protection significative contre les saignements, a été lancé aux États-Unis à la fin du mois de mars et a généré des ventes de 19 millions d'euros au premier semestre 2023.

MÉDECINE GÉNÉRALE

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de la GBU Médecine Générale a atteint 6 386 millions d'euros, en recul de 12,6 % à données publiées et de 9,4 % à changes constants. Au premier semestre 2023, les ventes de produits stratégiques se sont élevées à 3 182 millions d'euros, en hausse de 2,0 % tcc, soutenues par la bonne performance de Rezurock®. Les ventes des produits non stratégiques se sont établies à 2 924 millions d'euros, en baisse de 18,8 % tcc, reflétant notamment une simplification du portefeuille et la baisse des ventes de Lantus®. Au premier semestre, les ventes industrielles, regroupant essentiellement les ventes de principes actifs et de produits semi-finis, réalisées auprès de tiers, ont baissé de 12,3 % tcc, à 280 millions d'euros.

PRODUITS STRATEGIQUES⁽¹⁾

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires global des produits stratégiques s'est établi à 3 182 millions d'euros, soit un recul de 0,7 % à données publiées et une augmentation de 2,0 % à changes constants, reflétant principalement les fortes croissances de Rezurock®, Toujeo® et Thymoglobulin®, ayant compensées la baisse des ventes de Lovenox® et Multaq®. Les ventes des produits stratégiques ont progressé dans toutes les régions au premier semestre, sauf aux États-Unis où les ventes ont reculé (-2,6 % tcc, à 762 millions d'euros).

Au premier semestre, les ventes de Lovenox® ont atteint 607 millions d'euros, soit une diminution de 11,6 % tcc, reflétant la baisse de la demande liée au COVID-19 comparée au premier semestre 2022 et l'augmentation de la concurrence des biosimilaires.

Au premier semestre, les ventes de Toujeo® ont augmenté de 9,8 % tcc, à 580 millions d'euros, reflétant la croissance dans la région Reste du Monde et en Europe. Aux États-Unis, la baisse des ventes de Toujeo® reflète la baisse des prix.

Les ventes de Plavix® sont restées stables à 476 millions d'euros, la hausse des ventes dans le Reste du Monde (+0,7 % tcc) ayant partiellement compensée la baisse des ventes dans les autres régions. La chute au Japon reflète une baisse de prix obligatoire au début d'avril 2022. Les ventes de Plavix® en Chine au premier semestre ont atteint 243 millions d'euros, en croissance de 4,0 %.

Au premier semestre, les ventes de Praluent® ont baissé de -2,5 % tcc, à 189 millions d'euros, reflétant une base de comparaison élevée en raison d'une reprise de provision de rabais au premier semestre 2022 aux États-Unis. Dans la région Reste du Monde, les ventes du produit ont progressé de 47,1 % tcc.

Au premier semestre, les ventes de Multaq® ont baissé de -8,4 % tcc à 164 millions d'euros reflétant notamment la baisse aux États-Unis (-9,4 % tcc) et en Europe (-22,2 % tcc).

Les ventes de Rezurock® ont représenté 141 millions d'euros au premier semestre, cette augmentation de 66,7 % est soutenue par l'accroissement des nouveaux patients ainsi qu'une amélioration de l'observance.

L'acquisition de Provention Bio a été finalisée le 27 avril 2023 et a permis de renforcer le portefeuille de produits stratégiques par l'apport de TZIELD®. Au deuxième trimestre, la hausse graduelle des ventes de TZIELD® a été dans le cadre du programme d'identification précoce des patients.

PRODUITS NON STRATEGIQUES

Au premier semestre, le chiffre d'affaires des produits non stratégiques a diminué de 18,8 % tcc, à 2 924 millions d'euros, essentiellement en raison des cessions (impact de -2,3ppcts) et de la baisse des ventes de Lantus®.

Les ventes de Lantus® se sont établies à 800 millions d'euros, en baisse de 34,5 % tcc au premier semestre. Aux Etats-Unis, les ventes de Lantus® ont baissé de 58,8 % tcc, reflétant la baisse du prix net, la poursuite de l'érosion du marché des insulines basales, ainsi qu'un ajustement pour rabais en raison d'une plus grande proportion des ventes dans les circuits de remboursement gouvernementaux. Dans la zone Reste du Monde, les ventes ont chuté de 25,2 % tcc, en raison principalement de la baisse des prix liée à la mise en place du programme VBP en Chine.

Au premier semestre, les ventes d'Aprovel®/Avapro® ont baissé de 10,6 % tcc, à 214 millions d'euros reflétant la baisse des ventes dans la zone Reste du Monde.

VACCINS

Au premier semestre 2023, le chiffre d'affaires des Vaccins s'établit à 2 390 millions d'euros, en hausse de 8,7 % à données publiées et de 11,9 % tcc, reflétant notamment les ventes contractuelles du vaccin de rappel recombinant COVID-19 (226 millions d'euros), Vidprevyn Beta® en Europe enregistrées dans « Autres ». De plus, les vaccins Rappels et Voyageurs ont continué leur reprise suite au ralentissement lié au COVID-19, et ont permis à leur franchise respective d'afficher une croissance. Les ventes du vaccin contre l'encéphalite japonaise (cédé au quatrième trimestre 2022 et dont les ventes étaient enregistrées dans la franchise Vaccins pour Voyageurs et Endémiques) étaient de 37 millions au premier semestre 2022.

Au premier semestre 2023, les ventes des vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) ont atteint 1 154 millions d'euros, soit une hausse de 0,3 % tcc. La zone Reste du Monde marque une croissance de 5,4 % tcc, à 806 millions d'euros portée par la bonne performance des ventes de Pentaxim® en Chine. En revanche, les ventes de la franchise ont baissé aux Etats-Unis (-12,5 % tcc, à 200 millions d'euros), mais Vaxelis® y a poursuivi son gain de part de marché par rapport aux vaccins pentavalents (dont Pentacel®) dans la

⁽¹⁾ Sanofi se concentre en priorité sur les médicaments de son portefeuille de Médecine Générale qui présente un profil différencié et/ou établi et affichent un potentiel de croissance significatif sur des marchés essentiels.

première série de vaccination des nourrissons. Pour rappel, les ventes de Vaxelis® sur le marché ne sont pas consolidées et les profits sont partagés à parts égales entre Sanofi et Merck & Co.

Les ventes de vaccins Méningite, Voyageurs et Endémiques au premier semestre 2023 ont augmenté de 3,5 % tcc, à 519 millions d'euros soutenues par les vaccins méningites dans la région Reste du Monde et reflétant la poursuite de la reprise des vaccins voyageurs qui ont atteint un niveau proche de la période pré-COVID.

Sur la période, le chiffre d'affaires des vaccins Rappels a progressé de 5,4 % tcc, à 274 millions d'euros, affichant une croissance aux États-Unis (+1,4 % tcc, à 147 millions d'euros), en Europe (+12,2 % tcc, à 83 millions d'euros) et dans la région Reste du Monde (+7,0 % tcc, à 44 millions d'euros).

D.3.4. ACTIVITÉ SANTÉ GRAND PUBLIC

Au premier semestre 2023, les ventes de l'activité Santé Grand Public (CHC) ont progressé de 2,9 % à données publiées, et de 6,1 % à changes constants, pour s'établir à 2 720 millions d'euros tirées par la forte croissance des ventes des catégories Santé Digestive (+18,3 % tcc, à 814 millions d'euros) et Toux & Rhume (+20,1 % tcc, à 256 millions d'euros). Cette performance intègre un effet prix favorable de 8 %. Les cessions de produits non-stratégiques ont eu un impact de 1,4 % au premier semestre principalement sur la catégorie « Autres ». La croissance organique des ventes de la Santé Grand Public a ainsi été de 7,5 % au premier semestre.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a baissé de 5,1 % tcc, à 622 millions d'euros, reflétant la baisse à deux chiffres de la catégorie Douleur (-14,6 % tcc, à 89 millions d'euros) ainsi que les baisses des catégories Allergie, Bien-être physique et mental et hygiène personnelle.

En Europe, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a progressé de 8,2 % tcc au premier semestre 2023, à 840 millions d'euros, reflétant principalement une croissance à deux chiffres des catégories Allergie, Toux & Rhume et Santé digestive.

Dans le Reste du Monde, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a augmenté de 10,6 % tcc pour s'établir à 1 258 millions d'euros, soutenu par la croissance à deux chiffres de la catégorie Santé digestive (+22,1 % tcc, à 460 millions d'euros) ainsi que des croissances des catégories Allergie et Toux & Rhume, qui intègrent une séquence favorable des stocks dans les canaux de distribution.

D.3.5. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023 (6 mois)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	7 988	7 562	+5,6 %	+4,5 %
Europe	5 034	4 767	+5,6 %	+6,1 %
Reste du Monde	7 165	7 461	-4,0 %	+3,1 %
<i>dont Chine</i>	1 540	1 699	-9,4 %	-4,5 %
Total chiffre d'affaires	20 187	19 790	+2,0 %	+4,4 %

Au premier semestre 2023, les ventes aux États-Unis ont atteint 7 988 millions d'euros, en hausse de 5,6 % à données publiées et de 4,5 % à changes constants, soutenues par la forte performance de la médecine de spécialités tirée par la croissance de Dupixent® (+37,7 % tcc, à 3 682 millions d'euros) qui a plus que compensée la baisse des ventes de Lantus® et Aubagio®.

En Europe, le chiffre d'affaires a progressé de 5,6 % à données publiées et de 6,1 % à changes constants au premier semestre 2023 pour s'établir à 5 034 millions d'euros, essentiellement soutenu par Dupixent®, Nexviadyme®, Praluent®, les livraisons du vaccin COVID, ainsi que la croissance des ventes de la GBU Santé Grand Public.

Dans la zone Reste du Monde, les ventes au premier semestre ont baissé de 4,0 % à données publiées, et augmenté de 3,1 % à taux de change constants, pour s'établir à 7 165 millions d'euros, reflétant principalement la baisse des ventes en Chine, traduisant l'impact sur Lantus® du programme Volume Based Procurement (VBP), partiellement compensée par la performance de Dupixent®.

D.4. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTATS

D.4.1 AUTRES REVENUS

Au premier semestre 2023, les **Autres revenus** ont augmenté de 35,1% pour s'établir à 1 358 millions d'euros (contre 1 005 millions d'euros au premier semestre 2022). Cette ligne comprend principalement les ventes réalisées par VaxServe, de produits n'appartenant pas à Sanofi (835 millions d'euros, contre 679 millions d'euros au premier semestre 2022, dans le secteur d'activité Vaccins). Cette ligne comprend également, entre autres, les redevances associées à la distribution des produits Eloctate® et Alprolix®, principalement en Europe, dans le cadre des accords avec Swedish Orphan Biovitrum AB (Sobi) ainsi que les revenus liés au vaccin COVID-19 (94 millions d'euros).

D.4.2. MARGE BRUTE

Au 30 juin 2023, la **Marge brute** s'élève à 15 198 millions d'euros, contre 14 668 millions d'euros au 30 juin 2022, soit une hausse de 3,6 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute progresse et représente 75,3 % au premier semestre 2023, contre 74,1 % au premier semestre 2022.

Le taux de marge brute au premier semestre 2023 de l'activité Biopharma rapporté au chiffre d'affaires a progressé de 1,5 point de pourcentage à 76,8 %, grâce à un mix produit favorable de la médecine de spécialités, malgré la concurrence générique d'Aubagio®, l'effet prix défavorable de Lantus® et des gains de productivité de *Manufacturing & Supply*.

Le taux de marge brute au premier semestre 2023 de l'activité Santé Grand Public rapporté au chiffre d'affaires est resté stable à 66,1 %.

D.4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au premier semestre 2023, les **Frais de recherche et développement** (R&D) s'élèvent à 3 193 millions d'euros (contre 3 147 millions d'euros au premier semestre 2022), et représentent 15,8 % du chiffre d'affaires contre 15,9 % au premier semestre 2022. Les dépenses en recherche et développement ont ainsi augmenté de 1,5 %, reflétant la hausse des investissements dans les vaccins et notamment le Centre d'Excellence ARNm.

D.4.4. FRAIS COMMERCIAUX ET GÉNÉRAUX

Les **Frais commerciaux et généraux** s'élèvent à 5 182 millions d'euros au 30 juin 2023 (25,7 % du chiffre d'affaires), contre 4 953 millions d'euros au 30 juin 2022 (25,0 % du chiffre d'affaires), marquant une augmentation de 4,6 %, reflétant une augmentation des investissements commerciaux et les coûts de lancement en Médecine de Spécialités et Vaccins ainsi que la poursuite des dépenses liées à l'autonomie de la Santé Grand Public.

D.4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2023, les **Autres produits d'exploitation** s'élèvent à 617 millions d'euros (contre 416 millions d'euros au premier semestre 2022) et les **Autres charges d'exploitation** à 1 422 millions d'euros (contre 1 204 millions d'euros au premier semestre 2022).

Le solde des **autres produits et charges d'exploitation** représente une charge nette de 805 millions d'euros au premier semestre 2023 contre une charge nette de 788 millions d'euros au premier semestre 2022.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2022	Variation
Autres produits d'exploitation	617	416	201
Autres charges d'exploitation	(1 422)	(1 204)	(218)
Solde des autres produits et charges d'exploitation	(805)	(788)	(17)

Ce poste inclut au premier semestre 2023, une charge nette de 1 321 millions d'euros en lien avec Regeneron (contre 1 068 millions d'euros au premier semestre 2022), comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(1 449)	(979)	(2 325)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	291	97	434
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(260)	(216)	(476)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(1 418)	(1 098)	(2 367)
Alliance en Immuno-oncologie	—	36	16
Autres (principalement Zaltrap® et Libtayo®)	97	(6)	1 120
Solde des autres produits et charges d'exploitation en lien avec Regeneron	(1 321)	(1 068)	(1 231)
Dont montant présenté en autres produits d'exploitation	102	133	1 147

En outre, le solde des **autres produits et charges d'exploitation**, inclut des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 413 millions d'euros liés principalement à la rationalisation du portefeuille (contre 288 millions d'euros au premier semestre 2022).

D.4.6. AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à 1 035 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 910 millions d'euros au 30 juin 2022. La hausse s'explique principalement par Eloctate®.

D.4.7. DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS

Au premier semestre 2023, le suivi des indicateurs de perte de valeur des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte de valeur d'un montant de 15 millions d'euros liée à des projets de recherche et développement. Ce montant était de 87 millions d'euros au premier semestre 2022.

D.4.8. AJUSTEMENT DE LA JUSTE VALEUR DES COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements de juste valeur d'actifs et de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3, représentent une charge nette de 26 millions d'euros au premier semestre 2023, contre une charge nette de 17 millions d'euros au premier semestre 2022.

D.4.9. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les **Coûts de restructuration et assimilés** représentent une charge de 547 millions d'euros au premier semestre 2023 (contre une charge de 792 millions d'euros au premier semestre 2022) soit une diminution de 245 millions d'euros par rapport au premier semestre 2022.

Ils comprennent en 2023 l'impact de la réforme de la retraite en France sur les rentes futures conformément aux dispositions de chaque plan de départs, tandis que le premier semestre 2022 comprenait principalement les indemnités de départ provisionnées à la suite des annonces réalisées au cours du premier semestre 2022. Les coûts de restructuration comprennent également la poursuite des projets de transformation de Sanofi, principalement ceux relatifs à la création de l'entité autonome Santé Grand Public et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale.

D.4.10. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2023, la ligne **Autres gains et pertes, litiges** correspond à une charge de 73 millions d'euros, comprenant des coûts liés au règlement d'un litige avec des actionnaires de Bioverativ (contre une charge de 142 millions d'euros au 30 juin 2022 principalement liée à une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige, partiellement compensée par la plus-value de déconsolidation avant impôts d'EUROAPI).

D.4.11. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **Résultat opérationnel** ressort à 4 322 millions d'euros au premier semestre 2023, contre 3 829 millions d'euros au premier semestre 2022. Cette variation s'explique principalement par la progression du résultat opérationnel des activités (Voir note D.5. ci-dessous).

D.4.12. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La charge financière nette s'élève à 84 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 155 millions d'euros au 30 juin 2022, soit une diminution de 71 millions d'euros. Les charges financières nettes de produits ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt court terme sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de la dette financière nette (voir définition à la section « D.7. Bilan consolidé » ci-après) s'élève à -25 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 92 millions d'euros au premier semestre 2022.

D.4.13. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence** s'élève à 4 238 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 3 674 millions d'euros au premier semestre 2022.

D.4.14. CHARGES D'IMPÔTS

Les **Charges d'impôts** représentent 730 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 495 millions d'euros au 30 juin 2022, soit un taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé de 17,3 %, contre 13,5 % au premier semestre 2022. L'évolution de la charge d'impôts et du taux effectif d'imposition est principalement liée aux effets d'impôts afférent à la sortie des titres EUROAPI qui a généré un gain net de 102 millions d'euros sur le premier semestre 2022. Cette variation est également liée aux effets d'impôts des amortissements et dépréciations des actifs incorporels (226 millions d'euros, contre 218 millions d'euros premier semestre 2022), des coûts de restructuration (157 millions d'euros, contre 199 millions d'euros au premier semestre 2022) ainsi que ceux des engagements résultants des cessions d'activités.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités⁽¹⁾ » est un indicateur alternatif de performance. Il est calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Sanofi considère que la présentation de cet indicateur alternatif, utilisé par la Direction, est également utile pour les investisseurs puisqu'il permet d'analyser le coût effectif d'imposition sur nos activités opérationnelles courantes. Il ne doit cependant pas se substituer au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » ressort à 19,0 % au premier semestre 2023, stable par rapport au premier semestre 2022 et contre 19,33 % pour l'ensemble de l'année 2022.

D.4.15. QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La **Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à -52 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 58 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette ligne inclut notamment la part des profits générés par Vaxelis®.

D.4.16. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Le **Résultat net de l'ensemble consolidé** s'élève à 3 456 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 3 237 millions d'euros au premier semestre 2022.

D.4.17. PART ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La **Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants** ressort à 26 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 53 millions d'euros au 30 juin 2022.

D.4.18. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SANOFI

Le **Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** s'élève à 3 430 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 3 184 millions d'euros au premier semestre 2022.

Le résultat de base par action s'établit à 2,74 euros, contre 2,55 euros au premier semestre 2022, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 249,9 millions, contre 1 250,0 millions au premier semestre 2022. Le résultat dilué par action s'établit à 2,73 euros, contre 2,54 euros au premier semestre 2022, tenant compte d'un nombre moyen d'actions après dilution de 1 254,5 millions, contre 1 255,3 millions au premier semestre 2022.

⁽¹⁾ Voir définition à la section « D.2. Résultat net des activités ».

D.5. RÉSULTATS SECTORIELS

Le « Résultat opérationnel des activités » (voir la définition et le détail dans la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) s'élève à 6 059 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 5 818 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 4,1%. Il représente 30,0 % du chiffre d'affaires, contre 29,4 % au premier semestre 2022.

Le résultat opérationnel des activités par segments est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois) ^(a)	Évolution
Activité Biopharma	5 220	4 923	+6,0 %
Activité Santé Grand Public	850	890	-4,5 %
Autres	(11)	5	
Résultat opérationnel des activités	6 059	5 818	+4,1 %

(a) Les éléments 2022 ont été représentés afin de prendre en compte l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2023, constituée de deux secteurs opérationnels Biopharma et Santé Grand Public.

D.6. SYNTHÈSE DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 563	3 825	10 526
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 073)	(1 459)	(2 075)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 214)	(5 605)	(5 821)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	(19)	40	8
Variation nette de la trésorerie	(4 743)	(3 199)	2 638

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 563 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 3 825 millions d'euros au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, la marge brute d'autofinancement atteint 4 382 millions d'euros contre 4 867 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le besoin en fonds de roulement diminue de 819 millions d'euros au premier semestre 2023 (contre une diminution de 1 042 millions d'euros au premier semestre 2022), montrant notamment une hausse des stocks de 1 174 millions d'euros (principalement Dupixent® et Vaccins contre la grippe).

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un décaissement net de 3 073 millions d'euros au premier semestre 2023, notamment lié à l'acquisition de Provention Bio Inc. pour 2 465 millions d'euros (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés), contre un décaissement net de 1 459 millions d'euros au premier semestre 2022 principalement lié à l'acquisition de Amunix Pharmaceuticals, Inc. pour 852 millions d'euros.

En outre, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 930 millions d'euros (contre 974 millions d'euros au premier semestre 2022). Les acquisitions d'immobilisations corporelles (782 millions d'euros, contre 693 millions d'euros au premier semestre 2022) correspondent essentiellement aux investissements réalisés dans le secteur Biopharma pour 751 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles (148 millions d'euros, contre 281 millions d'euros au premier semestre 2022) correspondent principalement aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels essentiellement liés à des accords de licence ou de collaboration.

Les produits de cessions nets d'impôts (578 millions d'euros au premier semestre 2023), à l'exclusion des produits de cession de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence correspondent notamment à la cession d'actifs et d'activités liés à la rationalisation du portefeuille et à la cession d'instruments de capitaux propres et de dettes. Au premier semestre 2022, les produits de cession nets d'impôts s'élevaient à 544 millions d'euros, étaient notamment liés à la cession d'actifs et d'activités liés à la rationalisation du portefeuille et la cession des titres Regeneron.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 5 214 millions d'euros au premier semestre 2023 contre un solde négatif de 5 605 millions d'euros au premier semestre 2022. Au premier semestre 2023, ils intègrent notamment le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 4 454 millions d'euros (contre 4 168 millions d'euros au premier semestre 2022), un remboursement net d'emprunts pour un solde net de 376 millions d'euros (contre un remboursement net d'emprunts de 1 048 millions d'euros au premier semestre 2022), et des mouvements sur le capital de Sanofi (achats et cessions d'actions propres, nets des augmentations de capital) pour un solde négatif de 332 millions d'euros (contre un solde négatif de 320 millions d'euros au premier semestre 2022).

La variation nette de la trésorerie à l'actif du bilan au cours du premier semestre 2023 correspond à une diminution de 4 743 millions d'euros, contre une diminution de 3 199 millions d'euros au premier semestre 2022.

Le « Cash-Flow libre » est un indicateur non IFRS suivi par la Direction de l'entreprise qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du Groupe et disponible pour les investissements stratégiques⁽¹⁾ (nets des désinvestissements⁽¹⁾), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le « Cash-Flow libre » est déterminé à partir du résultat net des activités⁽²⁾ après ajout (charges, pertes) ou déduction (produits, gains) des amortissements et dépréciations, des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions⁽³⁾ nettes des produits de cessions d'actifs⁽³⁾ et les paiements liés aux restructurations et assimilées. Le « Cash-Flow libre » n'est pas défini par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS du **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles**. La Direction reconnaît que le terme « Cash-Flow libre » peut être interprété différemment par d'autres sociétés et dans des circonstances différentes.

⁽¹⁾ Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction.

⁽²⁾ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « Résultat net des activités ».

⁽³⁾ Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** et le « Cash-Flow libre » :

(en millions d'euros)	30 juin 2023 (6 mois)	30 juin 2022 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles^(a)	3 563	3 825
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(796)	(696)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ^(b)	(484)	(419)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(b)	556	541
Remboursement de la dette des contrats de location	(127)	(137)
Autres	417	128
Cash-flow libre^(c)	3 129	3 242

(a) Agrégat IFRS réconciliable au Cash-flow libre.

(b) Transactions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

(c) Indicateur non IFRS (voir définition note D.2. ci-dessus).

D.7. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2023, le total du bilan s'élève à 125 353 millions d'euros contre 126 722 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 1369 millions d'euros.

La dette financière nette, s'établit à 11 183 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 6 437 millions d'euros au 31 décembre 2022. Sanofi estime que l'examen de cet indicateur non IFRS par la Direction est utile pour suivre le niveau global des liquidités et ressources en capital. Il est défini comme la somme de la dette financière (à court et à long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	31 décembre 2022
Emprunts à long terme	14 241	14 857
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	4 694	4 174
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	205	187
Total dette financière	19 140	19 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 993)	(12 736)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	36	(45)
Dette financière, nette^(a)	11 183	6 437
Total des capitaux propres	72 947	75 152
Ratio d'endettement	15,3 %	8,6 %

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 092 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 2 181 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Sanofi utilise également le ratio d'endettement, indicateur alternatif de performance, considéré pertinent pour évaluer le risque lié au financement. Ce ratio de la « dette financière nette » sur le total des capitaux propres passe de 8,6 % au 31 décembre 2022 à 15,3 % au 30 juin 2023. L'endettement financier de Sanofi au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Étant donné que la « Dette financière nette » et le « Ratio d'endettement » sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

Sanofi estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette. Les financements en place au 30 juin 2023, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

Les principales autres évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des capitaux propres s'établit à 72 947 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 75 152 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette variation nette reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du premier semestre 2023 (3 456 millions d'euros);
- en réduction de 1 057 millions d'euros, reflétant l'écart de change qui résulte de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères, lié principalement à la variation du cours de change du dollar; et
- en réduction, les dividendes versés aux actionnaires pour 4 454 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, Sanofi détenait 10,90 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,864 % du capital.

Les postes **Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels** (73 833 millions d'euros) augmentent de 2 301 millions d'euros, une variation qui s'explique principalement par l'acquisition de Prevention Bio Inc. pour 2 686 millions d'euros et par l'impact relatif à l'accord sur Beyfortus™ (nirsevimab) conclus entre Sanofi et AstraZeneca en avril 2023, pour 1 632 millions d'euros.

Le poste **Participations dans les sociétés mises en équivalence** (538 millions d'euros) diminue de 139 millions d'euros, s'expliquant principalement par la comptabilisation d'une perte de valeur d'un montant de 91 millions d'euros sur la participation d'EUROAPI sur la base de son cours de bourse au 30 juin 2023 (10,5 euros).

Les **Autres actifs non courants** (2 992 millions d'euros) sont en diminution de 103 millions d'euros.

Les **Impôts différés actifs nets** (4 030 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 3 540 millions d'euros au 31 décembre 2022) affichent une augmentation de 490 millions d'euros.

Les **Provisions et autres passifs non courants** (7 088 millions d'euros) augmentent de 747 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Au 30 juin 2023 1 613 millions d'euros portant sur la dette relative aux redevances à payer à Sobi sur les ventes nettes de Nirsevimab aux États-Unis (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) ont été enregistrés sur la ligne **Autres passifs non courants**.

Les **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des Intérêts Non Contrôlants** (717 millions d'euros) sont en diminution de 62 millions d'euros.

E/FACTEURS DE RISQUE ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

E.1. FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risque auxquels Sanofi est exposé figurent dans le document d'enregistrement universel 2022 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 février 2023 sous le numéro D.23.0058⁽¹⁾.

Chacun de ces risques, et d'autres qui n'ont pas encore pu être identifiés, sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2023 ou durant les exercices ultérieurs, et pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats actuels et ceux décrits dans le reste de ce document.

E.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2022⁽¹⁾, page 286.

La note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du premier semestre 2023 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du premier semestre 2023.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le premier semestre 2023.

⁽¹⁾ Ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

F/PERSPECTIVES

À taux de change constants, Sanofi anticipe une croissance du bénéfice net par action des activités⁽¹⁾ (BNPA des activités) en 2023 *mid single digit* (dans le milieu de la fourchette à un chiffre), sauf évènements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes sur le BNPA des activités 2023 est estimé à environ -6,5 % à -7,5 % en appliquant les taux de change moyens de juillet 2023 au reste de l'année. Cette révision à la hausse inclut un revenu exceptionnel de l'ordre de 400 millions d'euros lié au vaccin COVID.

Pour l'ensemble de l'année 2022, le résultat net des activités⁽¹⁾ s'élevait à 10 341 millions d'euros soit 8,26 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées sur une base comparable à celle de la préparation de l'information financière historique et en conformité avec les principes comptables de Sanofi. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels Sanofi est présente ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'intégration de la contribution des acquisitions ; et
- le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la Direction de Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Par ailleurs, Sanofi anticipe toujours une progression de sa marge opérationnelle des activités⁽¹⁾ qui devrait dépasser 32 % en 2025.

⁽¹⁾ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « D.2. Résultat net des activités ».

AVERTISSEMENT SUR LES PRÉVISIONS ET LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du US Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « pouvoir », « contempler », « croire », « avoir l'intention de », « envisager », « viser », « planifier », « est conçu pour », « pourrait », « prévoir », « prédir », « potentiel », « objectif », « estimer », « projeter », « programmer », « devoir », « vouloir » ou le négatif de ceux-ci et le cas échéant, d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande d'autorisation de mise sur le marché ou de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de l'entreprise à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives et/ou à obtenir les autorisations réglementaires, les risques associés à la propriété intellectuelle et les litiges en cours ou futurs relatifs ainsi que leur issue, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation, l'impact que les pandémies ou toute autre crise mondiale pourraient avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Securities and Exchange Commission (SEC), y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque ⁽¹⁾ » et « Déclarations prospectives » du document d'enregistrement universel 2022 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors »⁽²⁾ et « Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2022 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note « B.14. Litiges et arbitrages » de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2023 (page 28), à la section « A.3.2. Litiges et arbitrages » (page 40) et à la section « E/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées » (page 61) du présent rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

⁽¹⁾ Voir pages 163 à 182 du document d'enregistrement universel 2022 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

⁽²⁾ Voir pages 1 à 15 de l'Annual report on Form 20-F 2022 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

G/ANNEXE - PORTEFEUILLE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Phase III

Nom	Description	Indication
Dupixent®^A	AcM anti-IL-4/IL-13	Pemphigoïde bulleuse
Dupixent®^A	AcM anti-IL-4/IL-13	Bronchopneumopathie chronique obstructive
Dupixent®^A	AcM anti-IL-4/IL-13	Prurit chronique d'origine inconnue
itepekimab^A	AcM anti-IL-33	Bronchopneumopathie chronique obstructive
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM nouvellement diagnostiquée 1L, Ti
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM nouvellement diagnostiquée 1L, Te
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM indolent
Sarclisa®	AcM anti-CD38 S.C. + combinaisons	MM récidivant ou réfractaire au traitement 2/3L
tusamitamab rvtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAMS	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques récurrente
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques progressive primaire
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques progressive secondaire
Nexviazyme®	Enzymothérapie substitutive (AGA)	Maladie de Pompe, forme infantile
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Gangliosidose à GM2
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Gaucher de type 3
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Fabry
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B pédiatrique
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Thrombocytopenie immunitaire
MenQuadfi®	Vaccin conjugué contre le méningocoque (A, C, Y, W)	Méningite 6 semaines+ (USA / EU)
VRVg	Vaccin purifié contre la rage	Rage

En date du 30 juin 2023

Enregistrement

Nom	Description	Indication
Dupixent®^A	AcM anti-IL-4/IL-13	Urticaire chronique spontanée
Beyfortus®^{1, B}	AcM anti-VRS	Virus respiratoire syncytial

Immunologie et Inflammation

Oncologie

Neurologie

Maladies rares

Maladies rares du sang

Vaccins

Collaborations:

A: Regeneron

B: AstraZeneca

Autres noms:

1: nirsevimab ; approuvé en Europe et au Royaume-Uni

Abréviations:

AcM: anticorps monoclonal

ARNi: acide ribonucléique interférant

CD: cluster de différenciation

GCS: glucosylceramide synthase

IL: interleukine

S.C.: voie sous-cutanée

Ti: inéligible à la transplantation

AGA: alpha glucosidase acide

BTK: tyrosine kinase de Bruton

CEACAMS: carcinoembryonic antigen cell adhesion molecule 5

GM2: ganglioside monosialique 2

MM: myélome multiple

Te: éligible à la transplantation

VRS: virus respiratoire syncytial

Phase II

Nom	Description	Indication
Dupixent®^A	AcM anti-IL-4/IL-13	Rectocolite hémorragique
R Kevzara®^A	AcM anti-IL-6	Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire
R Kevzara®^A	AcM anti-IL-6	Arthrite juvénile systémique
amlitelimab¹	AcM anti-OX40L	Dermatite atopique
amlitelimab¹	AcM anti-OX40L	Asthme
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Maladie liée aux IgG4
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Dermatite atopique
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Asthme
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Urticaire chronique spontanée
eclitasertib^{8,2}	Inhibiteur de RIPK1	Lupus érythémateux cutané
eclitasertib^{8,2}	Inhibiteur de RIPK1	Rectocolite hémorragique
frexalimab^{C,3}	AcM anti-CD40L	Syndrome de Sjögren
frexalimab^{C,3}	AcM anti-CD40L	Lupus érythémateux systémique
SAR445088⁴	Inhibiteur du C1s du complément	Rejet médié par anticorps
R Sarclisa®	AcM anti-CD38	LMA 1-2L / LLA pédiatrique
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM récidivant ou réfractaire au traitement
alomilimab⁵	AcM anti-ICOS	Tumeurs solides
tusamitamab raptansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + ramucirumab	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L
tusamitamab raptansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5	Tumeurs solides (étude exploratoire)
tusamitamab raptansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + pembrolizumab	Cancer du poumon non à petites cellules 1L
tusamitamab raptansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + ramucirumab	Cancer gastrique

En date du 30 juin 2023

Nom	Description	Indication
frexalimab^{C,3}	AcM anti-CD40L	Sclérose en plaques
SAR445088⁴	Inhibiteur du C1s du complément	PIDC
SAR443820^{B,6}	Inhibiteur de RIPK1	Sclérose latérale amyotrophique
SAR443820^{B,6}	Inhibiteur de RIPK1	Sclérose en plaques
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Anémie hémolytique auto-immune à auto-anticorps chauds
SAR445088⁴	Inhibiteur du C1s du complément	Maladie des agglutinines froides
Fluzone® HD⁷	Vaccin antigrippal inactivé	Grippe pédiatrique
SP0218	Vaccin (cellule Vero)	Fièvre jaune
SP0202^D	Vaccin conjugué de nouvelle génération	Infections à pneumocoque
SP0125	Vaccin à virus vivant atténué	Virus respiratoire syncytial chez le tout petit
SP0230	Vaccin multicomposant	Méningite B

Immunologie et Inflammation

Oncologie

Neurologie

Maladies rares du sang

Vaccins

R Étude d'enregistrement (autre que la phase 3)

Collaborations:

A: Regeneron

B: Denali

C: Immunext

D: SK

Autres noms:

1: SAR445229/KY1005

2: SAR443122/DNL758

3: SAR441344

4: BIVV020

5: KY1044/SAR44525

6: DNL788

7: SP0178

Abréviations:

AcM: anticorps monoclonal

CD: cluster de différenciation

ICOS: inducible T-cell costimulator

IL: interleukine

LMA: leucémie myéloïde aiguë

PIDC: polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique

RIPK1: Receptor-Interacting serine/threonine-Protein Kinase 1

BTK: tyrosine kinase de Bruton

CEACAM5: carcinoembryonic antigen cell adhesion molecule 5

IgG4: Immunoglobulines G4

LLA: leucémie lymphoïde aiguë

MM: myélome multiple

Phase I

Nom	Description	Indication
SAR441566	Inhibiteur de TNF (oral)	Psoriasis
SAR444656^{E,1}	Dégradeur d'IRAK4	Dermatite atopique
SAR443765	NANOBODY® VHH anti-IL-13/TSLP	Asthme
SAR444336	Non-beta IL-2 Synthorin™	Indication inflammatoire
SAR444559	AcM anti-CD38 de nouvelle génération	Indication inflammatoire
SAR442970	NANOBODY® VHH anti-TNFa/OX40L	Hidradénite suppurée
SAR442257	T-Cell engager anti-CD38/CD28/CD3	Myélome multiple / Lymphome non hodgkinien
SAR444881^F	AcM anti-ILT2	Tumeurs solides
SAR445419²	Immunothérapie à base de cellules NK	Leucémie myéloïde aiguë
SAR443216	T-Cell engager anti-CD3/CD28/HER2	Cancer gastrique
SAR445710³	Protéine de fusion anti-PDL1/IL-15	Tumeurs solides
SAR445877⁴	Protéine de fusion anti-PD1/IL-15	Tumeurs solides
SAR443579^G	NK-Cell engager trifonctionnel anti-CD123	Leucémie myéloïde aiguë
SAR445514^G	NK-Cell engager trifonctionnel anti-BCMA	MM récidivant ou réfractaire au traitement
SAR446309⁵	T-Cell engager anti-HER2	Tumeurs solides
SAR444200	NANOBODY® VHH anti-GPC3/TCR	Tumeurs solides
pegenvizileukin⁶	Non-alpha IL-2 Synthorin™	Tumeurs solides (optimisation du dosage)
SAR446159^{1,7}	AcM anti-Synucléine/IGF1R	Maladie de Parkinson
SAR442501	Anticorps anti-FGFR3	Achondroplasie
SAR443809	AcM anti-Factor Bb	Maladies rares rénales
SAR439459	AcM anti-TGFb	Osteogénèse imparfaite
SP0273	Vaccin à ARNm quadrivalent anti-Influenza	Grippe
SP0256	Vaccin à ARNm anti-VRS	Virus respiratoire syncytial chez l'adulte agé

- █ Immunologie et Inflammation
- █ Oncologie
- █ Neurologie
- █ Maladies rares
- █ Vaccins

Collaborations:
 E: Kymera (Phase 2 également prévue en HS)
 F: Blond
 G: Innate Pharma
 I: ABL Bio

Autres noms:
 1: KT474
 2: KDS1001
 3: KD033
 4: KD050
 5: AMX-818
 6: SAR444245/THOR707
 7: ABL301

Abréviations:

AcM: anticorps monoclonal
 BCMA: antigène de maturation des lymphocytes B
 FGFR3: récepteur 3 au facteur de croissance des fibroblastes
 HER2: récepteur au facteur de croissance épidermique
 IGF1R: récepteur à insulin-like growth factor 1
 ILT2: immunoglobulin-like transcript 2
 MM: myélome multiple
 PD1: programmed death protein 1
 TCR: récepteur des cellules T
 TNF: facteur de nécrose tumorale
 VRS: virus respiratoire syncytial
 ARNm: acide ribonucléique messager
 CD: cluster de différenciation
 GPC3: glycan-3
 HS: hidradénite suppurée
 IL: interleukine
 IRAK4: IL-1 receptor-associated kinase 4
 NK: cellules tueuses naturelles
 PD-L1: programmed death-ligand 1
 TGFb: transforming growth factor beta
 TSLP: thymic stromal lymphopoietin

En date du 30 juin 2023

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 28 juillet 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anne-Claire Ferrié Cédric Mazille

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Chassagne Jeremy Thurban

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 38 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 28 juillet 2023

Paul Hudson
Directeur Général

A close-up photograph of a scientist in a laboratory. The scientist is wearing a white lab coat, a blue patterned shirt, and clear safety glasses. The word "Sanofi" is visible on the pocket of the lab coat. They are wearing purple nitrile gloves and are focused on a task, possibly a pipette or a small container, which is partially visible in the foreground. The background is blurred, showing laboratory equipment and shelves with glassware.

sanofi

www.sanofi.com

46 Avenue de la Grande Armée
75017 Paris